

RÉSULTATS SCOLAIRES DU 2^e TRIMESTRE

L'école fait son bilan

Lire l'article de A. Z. page 3



SANTÉ

Ouverture de services de réanimation dans tous les établissements hospitaliers

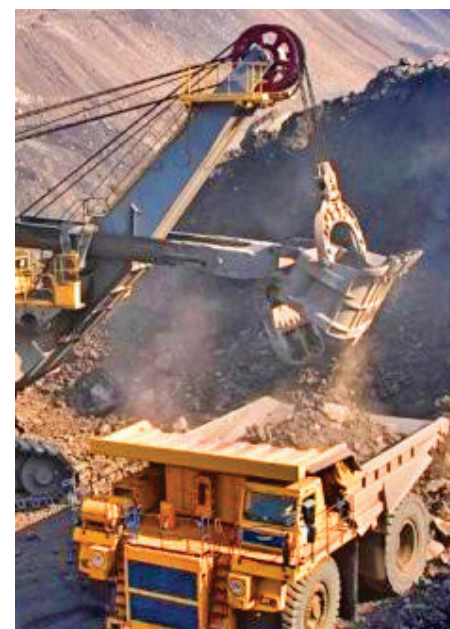
P. 3



RESSOURCES MINÉRALES

Cap sur l'exploration

Lire l'article de R. N. page 2



CAN 2023-LISTE DE DJAMEL BELMADI

Le rajeunissement a commencé

P. 11

DÉBAT

L'enseignement supérieur en Algérie : d'un défi à l'autre

P. 7

Par Mohamed Mezghiche



TRIBUNE

Le «tribunal pour l'Ukraine» ou la chasse aux sorcières à l'occidentale

P. 5



Par Oleg Nesterenko

Président du Centre
de Commerce et
d'Industrie Européen),
Ancien professeur auprès des Masters
des grandes Ecoles de Commerce
de Paris, Spécialiste de la Russie,
de la CEI et de l'Afrique subsaharienne.

Ressources minérales Cap sur l'exploration

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a présidé, hier, le lancement des travaux d'un atelier sur «Les ressources minérales en Algérie : évaluation des perspectives de développement et prospective de l'exploration minière».

R. N.

Ont pris part à cet atelier des responsables et cadres du secteur minier, en présence du Président-directeur général du Complexe minier algérien, de représentants du ministère de la Défense nationale, du Commissaire à l'énergie atomique, de la présidente de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG), de représentants du Groupe Sonatrach et de l'Agence spatiale algérienne, des experts et enseignants et chercheurs de plusieurs universités du pays. Lors de son allocution, à l'ouverture de la rencontre, qui s'est déroulée à l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de la restauration à Ain Benian, le ministre de l'Energie et des Mines a insisté sur « l'importance des projets miniers réalisés grâce à l'inventaire minier établi par l'Agence du service géologique de l'Algérie (ASGA) à travers des cartes de ressources minérales, des études sur les matières minérales de base, ainsi que divers ouvrages mis à la disposition des investisseurs et des opérateurs économiques ». Le ministre a également souligné la « nécessité de développer l'industrie nationale en s'appuyant sur les ressources minières locales encore inexploitées, à l'instar des projets d'exploitation artisanale de l'or dans le Sud, et le lancement du projet Gara Djebilet en appui au secteur de la sidérurgie, ainsi que le projet de Oued Amizour et le projet intégré de phosphate. Le ministre a aussi indiqué que cette manifestation scientifique s'inscrit dans le cadre de la dynamisation de l'exploration et du développement mi-

niers, en plus du renforcement de la coopération entre les différents secteurs et de faciliter l'intégration des ressources minières dans le développement du secteur économique. Selon lui, l'économie mondiale qui tend vers l'énergie verte, avec la demande croissante de ressources minérales, est confrontée à la hausse des coûts des matières minérales brutes, ajoutant que les prévisions de la Banque mondiale considèrent que d'ici 2050, il y aura une augmentation des prix des ressources minérales de 498% pour le lithium, de 494% pour le graphite et de 460% pour le cobalt. Le ministre a également estimé que la solution idéale pour faire face aux carences est d'impliquer activement le secteur minier pour suivre le rythme du développement économique mondial, tout en encourageant l'utilisation de nouvelles techniques d'exploration, notant que le programme de recherche lancé conjointement par l'Agence nationale des activités minières (ANAM) et l'Office national de la recherche géologique et minière (ORGM), entre 2021 et 2023, a été évalué à 4,8 milliards de dinars.

Le ministre a conclu en soulignant la nécessité de rassembler et d'unifier tous les moyens, ressources et compétences, sans lesquels les objectifs tracés ne peuvent être atteints. « La recherche et le développement sont les principaux piliers de la stratégie du secteur. Il est donc nécessaire de recourir à de nouvelles techniques d'exploration, et la priorité doit être donnée à l'approche scientifique pour réussir le développement de ce secteur stratégique de l'économie nationale », a conclu M. Arkab.

Abdelali Hassani nouveau président du MSP

M. Abdelali Hassani a été plébiscité, samedi, nouveau président du Mouvement de la société pour la paix (MSP) par les membres du Conseil national consultatif du parti (choura), en remplacement de M. Abderrahman Makri.

Seul candidat en lice pour ce poste, M. Hassani, un des dirigeants du parti, a été plébiscité par 280 membres du Conseil à l'issue des travaux

du 8e congrès du MSP qui ont débuté jeudi dernier au Palais des expositions Pins maritimes (Alger).

Par ailleurs, MM. Ahmed Sadouk, Nacer Hamdadouche et Abdelkrim Dahmane ont été élus vice-présidents.

M. Abderrahmane Ferhat a été élu président du Conseil national consultatif du parti par 204 voix contre 58 pour son concurrent Naamane Laouar.



ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Le 19 mars, une date au cœur du conflit mémoriel franco-français ? Elle n'est certainement pas l'unique point de discordance, mais cette date étale au grand jour la non-concordance des visions à propos d'une histoire partagée sans être totalement assimilée en une seule pièce. En Algérie, c'est une « fête de la victoire » qui incite à cultiver cet esprit de vaillance du peuple algérien, de ses chouhada et ses moudjahidine, sorti vainqueur d'une guerre de plus de sept ans et s'est débarrassé du coup d'une colonisation qui a duré 132 ans. En France, la date fait polémique. Si on a reconnu tardivement la « guerre d'Algérie », à travers une loi adoptée le 10 juin 1999 par l'Assemblée nationale, reconnaissant officiellement la « guerre d'Algérie » en lieu et place des opérations de maintien de l'ordre, comme on qualifiait auparavant cette période, on n'est pas encore fixé sur une date à propos de sa célébration officielle.

Le 19 mars 1962, date marquant officiellement la fin de la « guerre d'Algérie », suite aux accords d'Evian, conclus entre les négociateurs algériens et français le 18 mars 1962, divise encore les Français. 61 ans après la proclamation officielle du cessez-le-feu en Algérie, certaines parties refusent en France d'admettre cette réalité. Pourtant, la loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la « guerre d'Algérie » et des combats en Tunisie et au Maroc, et que le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Une journée où des

La mémoire courte ?

cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France, et qui permet de commémorer les accords d'Evian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la « guerre d'Algérie » et les combats au Maroc et en Tunisie, mais sans l'adhésion des premiers concernés par l'événement, en l'occurrence des associations de pieds-noirs d'Algérie, de harkis, et autres partis politiques, qui considèrent le 19 mars comme une date marquant pour eux le début d'une sombre période.

Comment arriverait-on à réconcilier les mémoires si, comme le prévenait le prix Nobel de littérature, pied-noir, Albert Camus, « De l'Algérie, on ne guérit jamais » ? La date du 19 mars révèle un fossé profond entre ceux qui prônent l'apaisement des mémoires, le chemin le mieux indiqué pour arriver à la réconciliation mémorielle, et ceux qui n'arrivent pas encore à se détacher du passé. « De l'Algérie, on peut guérir », à condition d'assumer entièrement le passé, de ne pas focaliser sur le 19 mars et les 100 jours qui suivirent cette date, tout en passant à l'oubli les horreurs d'une colonisation de 132 ans. La France ne doit-elle pas dans ce cadre régler ses propres problèmes mémoriaux avant de chercher toute réconciliation mémorielle avec l'Algérie, qui semble malgré le crime contre l'humanité du colonialisme, plus disposée à regarder vers l'avenir que certains pans de la société française, qui ont la mémoire courte pour continuer à regarder en arrière, strictement, vers ce 19 mars 1962 ?

Mines

Les exportations de «Manadjim El Djazaïr» ont augmenté de 110%

Le groupe industriel minier Manadjim El Djazaïr (Manal) a réalisé des exportations d'une valeur 216 millions de dollars en 2022, en croissance de 110 % par rapport à 2021, a indiqué samedi à Alger son PDG, Mohamed Sakhri Harami.

Dans une intervention à l'occasion des travaux d'un workshop sur les ressources minérales en Algérie, M. Harami a fait savoir que les exportations du groupe Manal ont connu, ces dernières années, une tendance haussière, passant de 57 millions de dollars en 2020 à 103 millions de dollars en 2021 puis à 216 millions de dollars en 2022.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2023, ce qui permettra au groupe Manal de réaliser une nouvel-

le hausse du chiffre d'affaires durant l'année en cours, à 49,3 milliards de dinars contre 44,3 milliards en 2022, selon le PDG.

"Ces résultats ont été enregistrés grâce à la mise en œuvre du plan de développement du groupe Manal, impliquant le lancement de nouveaux projets ainsi que l'augmentation des capacités de production actuelles", souligne M. Harami.

Le plan de développement comprend aussi, a-t-il dit, la valorisation des produits miniers afin de réaliser l'ensemble de la chaîne de valeur localement et le lancement de grands projets structurants ainsi que la réalisation d'un programme de recherche constitué de 26 projets durant la période 2021-2023.

Par ailleurs, lors des travaux de ce workshop organisé par l'Agence du service géologique de l'Algérie (ASGA) plusieurs experts du secteur minier se sont accordés sur l'intérêt de développer plusieurs ressources minérales intervenant notamment dans la transition énergétique et dont la demande pourrait connaître une hausse importante dans les prochaines années.

Selon le représentant de l'Agence nationale de l'activité minière (ANAM), Rachid Abchiche, il y aura une demande accrue de minéraux, notamment le lithium, le cobalt, le nickel, le cuivre et les terres rares.

Plusieurs assises sont prévues tout au long de l'événement qui s'achèvera ce dimanche.

Le Quotidien
D'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 195.923.000,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur
de la Publication
Mohamed Abdou
BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.23.25.22
23.25.23 / 23.25.24
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21
Fax et Rédaction: 041.23.25.20

Imp.: Oran : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran"
Alger : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"
Constantine : S.I.E.

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr

Rédaction Algéroise
Tél. : 021. 64.96.39 - Fax : 021. 61.71.57
Pub Tél.: 021. 64.96.44

Rédaction Constantinoise
Tél. : 031.92.12.11
Fax : 031.92.12.22

Diffusion : Ouest et Centre : SDPO - Est: SO.DI. PRESSE

**Résultats scolaires du 2^e trimestre
L'école fait son bilan**



A. Z.

Le ministre de l'Education nationale Abdelhakim Belaïed a affiché un satisfécit sur toute la ligne, lors de la conférence sur l'évaluation du deuxième trimestre tenue, hier samedi, au siège de son département. Relevant que les résultats scolaires sont les indicateurs les plus importants pour évaluer le système éducatif, il a affirmé qu'une analyse des résultats du premier semestre a révélé une amélioration par rapport aux dernières années dans l'enseignement primaire, où le nombre d'élèves ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 5 sur 10 au premier semestre a atteint 93,52%, ce qui est le meilleur taux des 5 dernières années. Ajoutant dans ce sillage que le pourcentage le plus élevé d'élèves ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 5 sur 10 a été enregistré en cinquième année du primaire, avec un score de 97,35% soit une augmentation de plus de quatre points par rapport à l'année précédente.

Dans son discours, prononcé lors de symposium, le ministre a confirmé également que les résultats de la langue anglaise, introduite cette saison scolaire en troisième année du primaire, étaient excellents, puisque le pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne dans cette matière a atteint 85,28%, a-t-il soutenu, exhortant les enseignants à fournir des efforts continus dans cette voie encourageante. S'agissant du cycle de l'enseignement moyen, le ministre a indiqué que l'analyse des résultats du premier semestre a montré que les deux tiers des élèves de ce cycle ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, soit 65,73%. Et pour l'enseignement secondaire, le ministre a indiqué que plus de la moi-

tié du nombre d'élèves ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, ainsi que la filière des arts, récemment créée dans le palier secondaire, où de bons résultats ont été obtenus par les élèves, puisque le pourcentage d'élèves qui ont obtenu une moyenne égale à ou supérieur à 10 sur 20 atteint un taux de 93,50%.

Le ministre a affirmé dans ce contexte que les résultats du premier semestre incitent à l'optimisme, soulignant la nécessité de redoubler d'efforts et de persévérance pour obtenir de meilleurs résultats pour le reste de l'année scolaire.

Pour ce qui est de l'examen d'évaluation des acquis pour l'étape de l'enseignement primaire, qui a remplacé l'examen de cinquième, le ministre a déclaré que les évaluations écrites le concernant auront lieu entre le 30 avril et le 25 mai 2023. Ajoutant que les élèves passeront cet examen d'évaluation dans leurs établissements d'enseignement et sous la surveillance de leurs enseignants, à des jours non consécutifs et aux heures officielles des classes, avec l'adoption d'une évaluation par jour et dans la période du matin. Non sans préciser que l'examen ne comptera pas dans le passage au cycle moyen.

Le ministre a révélé que quatre ateliers seront organisés lors de ce symposium, portant sur la préparation des examens scolaires de juin 2023, l'encadrement pédagogique et administratif, la préparation de la rentrée scolaire 2023-2024, ainsi que la situation de l'enseignement de la langue amazighe.

A noter que les bulletins du deuxième trimestre seront remis aux parents à la fin de cette semaine, avant les vacances de printemps qui débiteront le 23 mars, coïncidant avec les premiers jours du ramadhan.

**Tebboune réitère sa détermination
à édifier une Algérie forte**

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a réitéré, samedi, sa détermination à édifier une Algérie forte à travers la revalorisation des efforts et du travail, et à consolider les fondements de sa sécurité nationale, soulignant que les réalisations accomplies ont été rendues possibles grâce à "notre attachement à l'unité des rangs".

Dans un message adressé aux Algériens à l'occasion du 61^e anniversaire de la Fête de la Victoire, le Président Tebboune a réitéré sa "détermination à édifier une Algérie forte à travers la revalorisation des efforts et du travail, et à consolider les fondements de sa sécurité nationale", se disant convaincu que "ce que nous avons réalisé ensemble est le fruit de notre attachement à l'unité des rangs, et à notre souci de conjuguer les efforts".

Le Président de la République a affirmé que "la célébration de la fête de la Victoire est une occasion renouvelée dont nous tirons l'énergie pour combattre les aspects de misère, nous mettre sur la voie du développement socioéconomique et culturel durable, et nous engager efficacement dans la dynamique de renforcement des partenariats avec les pays frères et amis".

Il a souligné, dans ce cadre, que cette démarche reposait sur "la situation géographique de notre pays et son poids dans le rapport de forces actuel aux niveaux régional et international, sous-tendue d'une vision fondée sur la mutualisation des intérêts en matière d'économie et d'investissement, et sur la relance de la coopération militaire et sécuritaire en vue de préserver les constantes de

la nation et la fierté du peuple".

"L'Algérie a franchi, en effet, des pas considérables qui se reflètent, sur le plan interne, par les indicateurs économiques, les moyennes de développement et le volume de fonds affectés aux transferts sociaux pour mettre un terme aux dernières manifestations de vulnérabilité et d'injustice, une fois le dossier des zones d'ombre clos", a écrit le Président Tebboune.

Sur le plan extérieur, poursuit le Chef de l'Etat, "ils se traduisent par la place qu'occupe désormais notre pays ainsi que le rôle central qu'il assume pleinement, en étant fier de sa gloire historique et en comptant sur ses propres capacités, mais aussi sur une jeunesse créative éprise de modernité et en phase avec les nouvelles technologies, une jeunesse qui mérite le leadership".

Raina Raïkoum

El-Houari Dilmi

Il vous est prescrit de jeûner un nombre déterminé de jours. Celui qui d'entre vous est malade ou en voyage peut s'en dispenser, quitte à jeûner plus tard un nombre de jours égal. Ceux qui peuvent observer le jeûne et le rompent doivent se racheter, moyennant la nourriture d'un pauvre pour un jour. Quiconque se montrera très large, en retirera un plus grand avantage. Mais en tout état de cause, il est préférable pour vous de jeûner», dit le Saint Coran. Scénario désormais classique, chaque année, à l'approche du mois de Ramadhan, des «mesures exceptionnelles» sont prises pour assurer le repas du f'tour des Algériens en priorité première. Comme si se sustenter durant le mois de tous les soucis devenait une «urgence nationale» pour les pouvoirs publics, une mobilisation générale est décrétée pour espérer passer sans trop d'écueils une période supposée être celle de l'abstinence et de la piété. Ainsi, pour la pomme de terre, ce tubercule indispensable dans la cuisine de la ménagère, de grandes quantités ont été déstockées pour réguler les prix, de même que les viandes rouges qui seront importées pour tenter d'agir à la baisse sur les prix prohibitifs des produits carnés. Et même s'il est vrai que la demande durant le mois de carême explose comparée au reste de l'année, une bonne organisation du circuit des approvisionnements en produits alimen-

La «rahma» et le durcissement des cœurs

taires n'est pas nécessaire pendant un seul mois mais bel et bien tout au long de l'année. Outre les tracasseries posées par la fourniture de nourriture, en quantités suffisantes, à tous les

Algériens, vient s'ajouter un autre casse-tête des plus inquiétants : le nombre effarant de morts sur nos routes ensanglantées. Selon le ministre de l'Intérieur, 31.000 accidents de la route ont été enregistrés en 2022 ayant fait plus de 3.400 morts, un bilan de guerre.

Coïncidant avec le printemps, le Ramadhan de cette année sera ensoleillé et donc propice aux flâneries et autres shoppings diurnes comme nocturnes, au moment où les Algériens, ceux qui ont la chance de travailler du moins, profitent de leur argent, généré par les dernières augmentations des salaires et de pensions de retraite.

Mais le petit pactole risque de fondre comme neige au soleil, tant les yeux sont les premiers qui mangent... bien avant la panse dans ce mois de toutes les envies. Reste à espérer que la «rahma» ne quitte pas nos marchés dans un mois qui devrait ressembler à tous les autres, puisque penser à la table du f'tour n'est pas la valeur spirituelle voulue par le mois de jeûne.

En effet, des études scientifiques pointues ont démontré que ne pas trop manger était une bonne chose pour le corps humain. Mais tout le monde ne l'entend pas de la même oreille ou plutôt du même ventre !

Santé

Ouverture de services de réanimation dans tous les établissements hospitaliers

Le ministre de la Santé, M. Abdelhak Saïhi a annoncé, samedi à Alger, l'ouverture de services de réanimation dans tous les établissements hospitaliers à travers le pays en vue d'assurer une prise en charge optimale des patients.

Inaugurant un nouveau service à l'établissement hospitalier spécialisé (EHS) en maladies infectieuses, Laadi-Flici (Ex El-Kettar), M. Saïhi a relevé l'importance des services de réanimation dans tous les établissements hospitaliers du pays, en vue d'assurer une prise en charge optimale des patients, d'une part, et faire face à toute urgence à l'instar de

la pandémie Covid-19 qui a secoué le monde ces dernières années, d'autre part.

Le ministre de la Santé a indiqué, à cette occasion, que «l'EHS Laadi-Flici nécessitait ce service de réanimation, doté de matériels nécessaires numérisés permettant aux professionnels de la santé d'exercer leur métier de manière à offrir de meilleures prestations aux patients».

Le ministère est déterminé à ouvrir des services de réanimation là où il y a des services d'urgences partout sur le territoire national afin d'éviter aux patients la charge du déplacement

et desserrer l'étau sur les professionnels de la santé.

Evoquant la numérisation, M. Saïhi s'est félicité du niveau de prise en charge des patients dans de nombreux établissements hospitaliers, précisant que son département était «déterminé» à poursuivre la numérisation du secteur conformément aux orientations des pouvoirs publics, dans l'objectif d'améliorer davantage les services fournis aux citoyens après numérisation des dossiers, pour permettre aux patients de se faire soigner partout dans le pays et aux spécialistes d'assurer un bon suivi.

Attaf prend ses fonctions à la tête du ministère des Affaires étrangères «Hisser la politique extérieure à de hauts niveaux d'efficacité et d'influence»

M. Ahmed Attaf a pris, samedi à Alger, ses fonctions de ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, en remplacement de Ramtane Lamamra, suite au remaniement ministériel opéré jeudi par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est déroulée au siège du ministère, M. Attaf a exprimé sa reconnaissance au Président de la République pour la confiance placée en lui, en le nommant à ce poste, en vue de contribuer à promouvoir «la politique étrangère du pays et lui permettre de réaliser de nouveaux progrès qualitatifs, à la hauteur de la place de l'Algérie, de ses valeurs, de son poids et de ses aspirations légitimes».

Indiquant avoir rencontré, il y a deux jours, le Président de la République qui lui a donné des orientations afin de «hisser la politique extérieure à de hauts niveaux d'efficacité et d'influence», M. Attaf a affirmé que «l'intérêt national est la boussole qui oriente le Président de la République dans

l'analyse, l'évaluation, l'extrapolation et la prospective».

Pour servir l'intérêt national, M. Attaf a déclaré que le Président de la République avait défini les priorités, les approches et la méthodologie à suivre, soulignant que son département ministériel «aura dans un avenir proche l'occasion de déterminer chaque chantier pour le transformer en plan d'action qui s'adapte aux exigences de chacun des dossiers classés par le président de la République comme prioritaires et urgents».

La période actuelle est sensible à tous les niveaux, aussi bien aux plans national, régional qu'international, a-t-il estimé.

«Au plan national, le pays connaît des mutations importantes desquelles la politique extérieure doit être au diapason et s'adapter à toutes leurs exigences, de même qu'au plan régional et

dans les espaces auxquels nous appartenons connaissons des mutations profondes qui appellent la politique extérieure à davantage de vigilance face à leurs répercussions», a-t-il ajouté.

Concernant les crises interconnectées et la mondialisation, ainsi que les déséquilibres de «la structure de la sécurité collective» dans le système des relations internationales, la conjoncture actuelle, marquée par les défis et les risques, «requiert la mobilisation de notre politique étrangère en vue d'assurer la sécurité et la stabilité auxquelles nous aspirons», a-t-il poursuivi.

Une minute de silence a été observée, à cette occasion, en hommage aux Chouhada de l'Algérie, y compris ceux de la diplomatie algérienne, à la veille du 61e anniversaire de la fête de la Victoire, célébrée le 19 mars de chaque année.

Ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique Aoun prend ses fonctions

M. Ali Aoun a pris ses fonctions samedi à la tête du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique en remplacement de l'ex ministre de l'Industrie, Ahmed Zaghdar, suite à un remaniement ministériel opéré, jeudi, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Lors de la cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est déroulée au siège du ministère, M. Aoun a présenté

ses remerciements au Président de la République pour «la confiance renouvelée en sa personne en vue de gérer cet important secteur», remerciant également l'ex ministre pour les efforts déployés à la tête du ministère.

M. Aoun s'est dit engagé à mettre en œuvre la feuille de route du secteur, considérant que «la tâche est difficile mais pas impossible» pour ce qui est du traitement des dossiers lourds que le

Président de la République tient à concrétiser, appelant les cadres du ministère à «faire preuve de dévouement, de rigueur et de célérité dans la mise en œuvre du programme tracé».

M. Aoun occupe, depuis septembre 2022, le poste de ministre de l'Industrie pharmaceutique, avant le rattachement de ce secteur à celui de l'Industrie, suite au dernier remaniement ministériel.

Mostaganem

Saisie de plus de 120 quintaux de semoule destinés à la spéculation

Les services de la direction du Commerce et de la promotion des exportations de Mostaganem, en coordination avec la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale, ont saisi plus de 120 quintaux de semoule destinés à la spéculation illégale, a indiqué samedi un communiqué de cette direction.

"L'inspection du commerce et de la promotion des exportations

d'Aïn Tedles ont découvert, en coordination avec les éléments de la brigade de Sayada de la gendarmerie nationale, un magasin clandestin dans lequel était stockée la quantité de semoule saisie destinée à la spéculation illégale", a précisé le document.

Lors de cette opération, 98 quintaux et 75 kilos de semoule de qualité supérieure ont été saisis, ainsi que 22 qx de semoule

dont la date de péremption remonte à septembre dernier, destinés à la fabrication de gâteaux traditionnels durant le mois de Ramadhan, a-t-on fait savoir.

La même source a ajouté que les investigations se poursuivent pour engager les procédures judiciaires contre ceux qui ont commis ce crime puni par la loi 21-15 concernant la lutte contre la spéculation illégale.

Accidents de la route

14 morts et 439 blessés en 48h

Quatorze (14) personnes ont trouvé la mort et 439 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus à travers plusieurs régions du pays durant les dernières 48 heures, selon un bilan publié samedi par la Protection civile.

Les secours de la Protection civile sont intervenus égale-

ment, durant cette période, à Fouka dans la wilaya de Tipaza suite à l'explosion d'une bouteille de gaz butane dans une habitation.

L'explosion a été suivie d'un incendie qui a causé des brûlures du 2ème degré à deux personnes, prises en charge sur place puis éva-

cuées vers l'hôpital local.

Les unités de la Protection civile ont procédé, en outre, à l'extinction de 04 incendies urbains et divers à travers les wilayas d'Alger, Tizi Ouzou, Tamanrasset et El Meghair.

Ces incendies n'ont fait aucune victime, précise la même source.

Terres situées sur les hauteurs des zones touchées par les inondations en 2001 Levée du gel de la construction à Alger

La wilaya d'Alger a décidé de lever le gel de la construction sur les terres situées sur les hauteurs des zones touchées par les inondations en novembre 2001 et qui concernent 9 communes de 3 circonscriptions administratives.

Suite à cette décision, signée récemment en vertu d'un arrêté du wali d'Alger, Mohamed Abdennour Rabehi, il sera procédé à la remise des permis de construire aux citoyens concernés.

Il s'agit de 3 circonscriptions administratives et de 9 communes situées sur le périmètre de l'étude de limitation des risques de glissement de terrain dans les deux zones classées "G2" et "G3", à savoir Bouzaréah, Béni Messous, El Biar, Ain Benian, El Hammamet, Raïs Hamidou, Bologhine, Bab El Oued et Oued Koriche, et qui s'étendent sur une surface globale de 268 hectares. Les permis de construire et autres documents et certificats, seront remis aux citoyens concernés.

La wilaya d'Alger avait décidé, en avril 2009, de geler la construction sur ces terres, dans l'objectif de protéger la vie et les biens des citoyens, et ce après les inondations de 2001.

La directrice de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction à la wilaya d'Alger, Jihane Hanem Dourdour a indiqué dans une déclaration à l'APS, qu'en application des instructions du wali d'Alger, à l'effet d'accélérer le traitement des dossiers de demandes de contrats de construction déposés au niveau des services techniques des communes concernées par le gel, la wilaya d'Alger a confié une étude au Laboratoire central des travaux publics (LCTP), pour limiter les risques de glissement de terrain dans la zone "G3" qui représente près de 25% de la surface globale du massif de Bouzaréah et couvre 1396.5 hectares pour les neuf communes. L'étude a été approuvée en décembre 2022 par le wali d'Alger.

Selon la même responsable, cette étude qui est une étude "exhaustive" du périmètre "G3" après une étude globale élaborée en 2006, classe le périmètre selon le niveau d'exposition aux glissements de terrain, en trois zones (G1, zone vulnérable d'une superficie d'environ 28 ha, constructible), (G2, zone moyennement vulnérable d'une superficie d'environ 240 ha, constructible mais à des conditions soumises à une vigilance particulière), (G3, zone hautement vulnérable d'une superficie d'environ 1127 ha, non constructible sauf cas exceptionnels approuvés par le LCTP).

Mme Jihane Hanem Dourdour a indiqué que cette étude effectuée en trois étapes et approuvée par la cellule technique créée à cet effet, a été sanctionnée par la mise en place d'"une cartographie de sensibilité délimitant les zones concernées".

Le wali délégué de la circonscription de Bouzaréah, Djamel Eddine Heshas a souligné, de son côté, "l'impact direct" de cette décision sur la vie des citoyens dans les zones susmentionnées, d'autant que le droit de propriété n'implique pas automatiquement le droit de construire. Ainsi, au niveau des trois

communes relevant de la circonscription administrative de Bouzaréah, la remise des certificats de construction, de démolition ou de régularisation a été suspendue depuis 2009, dans l'attente du parachèvement de cette étude, a-t-il dit ajoutant que la levée de gel permettra aux autorités locales de remettre ces documents aux concernés, selon les conditions mentionnées dans l'arrêté du wali.

Il a indiqué qu'environ 30% des dossiers de régularisation des constructions déposés auprès de la circonscription administrative de Bouzaréah seront bientôt réglés, faisant état de 612 dossiers, dont 472 dans la commune de Bouzaréah, 83 à El Biar et 57 à Beni Messous.

Les terres situées dans la zone G3 peuvent également être exploitées pour construire des écoles primaires ou des centres de santé (R+1) avec le boisement des talus, a-t-il ajouté.

Le président de l'Assemblée populaire communale de Bouzaréah, Nadir Omar, s'est dit satisfait de cette décision, qui repose sur une "étude approfondie" qui a classé dans G2 et G1 environ 26% des terres de la commune qui étaient auparavant classées dans la zone G3.

Cette décision va débloquent les démarches au profit des citoyens, s'est réjoui le responsable, rappelant que plus de 400 dossiers étaient gelés depuis de longues années.

De son côté, le directeur du Laboratoire central des travaux publics, Salah Eddine Guellati, a affirmé que cette décision s'appuyait sur une "étude exhaustive et approfondie" entamée en 2017 et qui s'ajoute à l'étude globale élaborée par le Bureau d'études spécialisées en 2006, laquelle a divisé le massif de Bouzaréah en trois (3) niveaux selon le pourcentage de risque de glissement de terrain, au terme de plusieurs étapes de recherches bibliographiques, d'enquêtes et de recensements des zones sujettes aux glissements de terrain et grâce à l'exploitation des cartes et images satellitaires et aux sorties sur le terrain des ingénieurs et des experts.

Le laboratoire a, en deuxième phase, divisé la zone G3 en trois (3) sous-niveaux (G1, G2 et G3) après plusieurs essais in situ et en laboratoire, suite à quoi il a formulé des recommandations pour la construction dans G3, a fait savoir le responsable, expliquant que ceux qui souhaitent obtenir un permis de construire doivent soumettre une étude géotechnique du périmètre de la construction, approuvée par le Laboratoire central des travaux publics, et conclure une convention avec le Bureau d'études pour le suivi des travaux, notamment pour les constructions hautes.

En ce qui concerne les anciennes bâtisses situées dans les zones susmentionnées, l'expert-conseil au LCTP, Mohamed Amine Benbouaras, a indiqué qu'il y aura des régularisations dans le cadre de la loi avec l'aide d'experts pour évaluer la sécurité de la bâtisse et la résistance du terrain aux catastrophes naturelles pour ne pas mettre en danger la vie des citoyens.

Le «tribunal pour l'Ukraine» ou la chasse aux sorcières à l'occidentale



Par Oleg Nesterenko*

Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, les institutions occidentales - non pas internationales comme aiment se dire les fonctionnaires occidentaux en ayant la prétention d'une représentativité mondiale, mais qu'occidentales - se soulèvent d'une manière particulièrement prompte et se rappellent, tout à coup, de l'importance et de la pertinence du droit pénal international.

Ils se rappellent l'importance et la pertinence du droit pénal international qui régit la poursuite des personnes responsables de crimes internationaux, en particulier des crimes d'agression, crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui restait dans les oubliettes et dont l'existence même paraissait discutée lors des guerres d'agression menées par les pays occidentaux et largement accompagnées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Ce droit est, enfin, mis sous les projecteurs bienveillants des administrateurs du «joli petit jardin entouré de hauts murs pour empêcher la jungle de l'envahir», selon l'expression tant poétique du responsable de la politique étrangère du «joli petit jardin».

LES DOUBLES STANDARDS

Dès le moment qu'un conflit armé ne fait pas partie de ceux lancés par un pays ou une coalition occidentale - une mobilisation des acteurs régionaux et internationaux totalement inédite, selon les déclarations mêmes des acteurs occidentaux, est entreprise dès les premiers jours de la campagne militaire de Russie.

Une initiative dont l'ampleur est sans précédent dans l'histoire contemporaine, et ceci sans aucune préoccupation des voix d'indignation qui se lèvent de par le monde exigeant de savoir pourquoi lors d'agressions étatiques répétées de grandes ampleurs des dernières décennies commises par l'occident, strictement aucune mobilisation au niveau des institutions judiciaires dites internationales n'a eu lieu ou, plus exactement, a été étouffée à chaque fois par les puissances dominatrices.

Le silence en guise de réponse est parfaitement placé, car on ne répond pas à des questions rhétoriques : les agresseurs, quand ce sont les pays occidentaux avec les Etats-Unis en tête, ne sont pas particulièrement motivés ni pour se trainer devant la justice internationale, ni pour y être condamné.

La toute récente déclaration de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen dans le cadre du soi-disant examen par la Commission de la version de l'implication des Etats-Unis dans les explosions du Nord Stream : «...au cours de toutes les années d'existence de l'Amérique, pas un seul fait de violation du droit international ou d'actions hors du cadre du droit international n'a été établi et confirmé. La réputation irréprochable de l'Etat américain nous permet de ne pas envisager cette version» atteint des sommets inégalés de cynisme.

Dès février 2022, les pays du monde non occidental, observant la flagrance des doubles standards appliqués d'une manière systématique par la communauté politico-militaire occidentale, s'éloignent d'une manière accélérée de cette dernière, constatant, à juste titre, qu'ils peuvent être les prochaines victimes du réveil du zèle occidental vis-à-vis du droit international.

LE FUTUR VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU EN FAVEUR D'UN «TRIBUNAL» CONTRE LA RUSSIE

A l'instar des Etats-Unis qui utilisent l'extraterritorialité du droit américain contre leurs concurrents en tant qu'arme de guerre économique - ce qui est totalement illégal selon le droit international, mais parfaitement légal et commode du point de vue de la législation américaine - le bloc atlantiste se penche sur la question de la création d'une structure judiciaire extraterritoriale.

Une telle structure serait totalement illégitime selon le droit international et ne représenterait qu'une faible minorité en terme de la population de la terre étant constitué que du bloc occidental et des pays se situant sous la domination politico-économique de ce dernier.

Lors du futur vote qui ne peut être que consultatif de l'Assemblée générale de l'ONU à l'initiative du bloc occidental sur la création d'un tribunal contre la Russie, le score plus que médiocre vis-à-vis de la représentativité de la population mondiale est connu d'avance.

Alors, c'est le nombre de pays qui l'approuveront qui sera mis en avant. Le nombre qui serait dû, notamment, à l'approbation par les Etats nains tels que San Marino, Kiribati, Luxembourg, Vanuatu, Monténégro, Antigua et Barbuda, Liechtenstein, Bahamas, Islande, Nauru, Andorre, Comores, Barbade, Fiji, Malte, Iles Marshall, Micronésie, Monaco, Monténégro, Palau, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Lituanie, São Tomé-et-Príncipe, Tonga, Tuvalu, Estonie, Chypre, Djibouti, Lettonie et Trinité-et-Tobago. L'ensemble des votes de ces 33 pays mentionnés dont la population en commun ne représente, à titre d'exemple, même pas 10% de la population d'un seul pays tel que le Brésil, seront présentés par le bloc «atlantiste» en tant que «majorité» faisant partie du monde «libre et démocratique».

Les pays non occidentaux qui voteront contre la Russie seront uniquement ceux qui se trouvent sous la domination politico-économique partielle ou totale de l'occident. Comme exemple, la République Islamique des Comores - pays que je connais assez bien, étant, depuis plus de quinze ans, conseiller spécial d'un ancien ministre de l'Intérieur, ancien candidat à la présidence des Comores et président d'un parti politique de l'opposition. Un pays qui votera probablement en faveur de la création d'une Cour pour l'Ukraine, de plus que les Comores ont une bonne expérience dans le domaine : ils ont déjà créé par le passé une Cour spéciale permanente qui s'appelle Cour de la Sureté d'Etat - outil de la répression de l'opposition dans les mains de la dictature installée au pouvoir avec l'aide bienveillante de ses superviseurs occidentaux dans le cadre de leur politique néocoloniale.

LES FONDEMENTS «LÉGAUX» DU TRIBUNAL CONTRE LA RUSSIE OU UN EXERCICE DE LA DÉMAGOGIE HORS LA LOI

Dans cette page, mon attention n'est ni de démontrer les éléments tant nombreux et indiscutables de la sélectivité toute particulière du camp occidental «atlantiste» vis-à-vis du choix des pays visés par leur indignation dit des «civilisés» face à la barbarie, ni de d'établir leurs propres et nombreux crimes d'agressions, crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par le monde d'une manière quasi discontinue durant les dernières décennies et restés totalement impunis, ni de commenter les preuves matérielles plus que discutables et les mises en scènes présumées entreprises par le pouvoir ukrainien sur le théâtre de guerre en Ukraine, ni même de pointer du doigt le refus général et silencieux de l'occident collectif à admettre et à prendre en considération non pas des dizaines, mais plus d'un millier de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis par les représentants de l'état ukrainien contre une partie de son propre peuple - crimes parfaitement documentés et répertoriés par les institutions judiciaires du Donbass.

Mon intention présente n'est que de commenter sur le plan légal les fondements du futur tribunal international hypothétique contre la Russie.

Le 20 et 21 octobre 2022, le Conseil Européen avait invité la Commission Européenne à étudier les options qui permettraient «de faire en sorte que les responsables répondent pleinement de leurs actes».

Le 30 novembre 2022, la Commission Européenne propose la création d'un tribunal spécial soutenu par les Nations

unies pour juger la Russie pour les «atrocités et crimes commis pendant la guerre en Ukraine». La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen annonce : «Tout en continuant à soutenir la Cour pénale internationale, nous proposons de mettre en place un tribunal spécial, soutenu par les Nations unies, pour enquêter et poursuivre le crime d'agression de la Russie».

Le 9 décembre 2022, le Conseil de l'Europe adopte ces propositions et invite tous les Etats membres à permettre l'exercice d'un tribunal ayant une compétence universelle ou une compétence nationale, afin de «garantir le succès des enquêtes et des poursuites sur les crimes de guerre commis par la Russie en Ukraine».

Les déclarations du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne ne sont que purement démagogiques.

Car, d'une part, l'expression affirmative prémonitrice et l'ignorance flagrante du Conseil de l'Europe du principe de base de la jurisprudence en matière pénale qui est la présomption d'innocence, inscrite, aussi étonnant que cela peut paraître dans le cas présent, dans l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et qui se fonde sur l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU - est un élément plus que parlant sur le fonctionnement et l'objectivité du prétendu futur «tribunal».

En ce qui concerne les garanties du «succès des enquêtes» - c'est déjà de l'acquis. Nulle importance s'il y aura des enquêtes sérieuses ou non : ceci est factuellement prouvé par les déclarations affirmatives contre la Russie avant même le commencement de l'étude des preuves. En vue de la spécificité du «tribunal» que le bloc occidental est en train d'envisager de mettre en place, il est totalement inconcevable que les «preuves» présentées puissent être irrecevables et classées sans suite.

Le résultat d'un «procès» contre la Russie dans le cadre d'un tel «tribunal» est connu d'avance. Nul besoin ni de preuves, ni de juges, ni d'avocats : le verdict est déjà prononcé.

D'autre part, unique possibilité de garantir le succès des poursuites sur «les crimes de guerre commis par la Russie en Ukraine» est la bonne volonté du système judiciaire de la Fédération de Russie à participer dans la mascarade politique de la chasse aux sorcières qui est en train d'être organisée par les institutions européennes qui n'ont aucune légitimité ni juridique, ni morale auprès de la Russie. Le futur verdict ne sera, bien évidemment, jamais appliqué en conséquence de l'illégitimité en termes de compétences juridiques de son émetteur aux yeux, tout au moins, de la justice de la Fédération de Russie.

Il est important de noter que si tenir des discours accusatoires et des discours sur la création d'un nouveau «tribunal» de la part d'hommes politiques représentant le pouvoir «atlantiste» est parfaitement compréhensible et logique, vu la stratégie politique qu'ils représentent et les intérêts personnels dans la pérennisation des sièges qu'ils occupent, les entendre en écho de la part de nombreux prétendus experts, juristes et, surtout, universitaires et chercheurs occidentaux est déconcertant. Le déshonneur dans leur incapacité à surpasser la myopie analytique, l'incapacité de remonter aux véritables origines des faits et dans leurs tentatives maladroites de procurer un semblant de légalité à des démarches parfaitement illégales est flagrant.

Techniquement, l'option la plus souvent évoquée pour la création d'une Cour pour juger la Russie consisterait en l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations unies, à la plus large majorité possible.

Les «grands spécialistes» du droit international, qui ne sont pas dignes d'être mentionnés par leurs noms, mais qui se reconnaissent aisément dans ces lignes, affirment : même avec le veto de la Russie au Conseil de Sécurité pour la création d'un tribunal international contre elle, la solution pourrait être une résolution par l'Assemblée générale de l'ONU qui autoriserait les autorités ukrainiennes à travailler avec le Secré-

taire général des Nations unies à l'élaboration d'un accord international qui établirait la future Cour, en fixerait le domaine de compétence et les règles de fonctionnement.

Une telle incompétence professionnelle de la part de «spécialistes» connus et reconnus en droit international ne peut que laisser perplexe.

Je ne peux que leur rappeler la réalité : même si les autorités ukrainiennes auront la possibilité de travailler avec le Secrétaire général des Nations unies à l'élaboration d'un accord international pour l'établissement d'un hypothétique futur tribunal, de telles actions n'auront jamais aucune valeur juridique au vu du droit international en vigueur et ne resteront que purement consultatives, symboliques et nullement exécutoires.

D'autres illustres professionnels du droit se lancent dans des spéculations : «quelles difficultés la future Cour pourrait-elle rencontrer dans l'exercice de ses pouvoirs ?» et affirment que les obstacles sont hypothétiquement nombreux, mais surmontables.

Ils trouvent la solution sur le principal problème consistant dans le principe *nullum crimen sine lege*, qui signifie qu'aucune incrimination, aucune peine ne peut exister, ni être prononcée sans avoir été prévue par un texte du droit déjà existant au moment de la réalisation d'un fait incriminé. La solution qu'ils présentent au futur non-lieu juridique est dans les modifications apportées au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale à l'issue de la conférence de Kampala en 2010, et, notamment, l'insertion de l'article 8bis qui fixe la définition du crime d'agression et, donc, selon laquelle la Russie peut en être jugée.

Sans avoir à rappeler aux illustres adeptes du droit sélectif que sont les porteurs de cette «solution», à titre d'exemple, que l'agression de la Syrie dès 2017 par la coalition occidentale sans la résolution du conseil de sécurité de l'ONU à cet égard constituait directement un crime d'agression, selon les points «a», «b», «c» et «d» du paragraphe «2» de l'article 8bis du Statut de Rome qu'ils mentionnent et dont les auteurs de ce crime - les USA, la France, le Royaume-Uni et le Canada - n'ont jamais été poursuivis en justice, je tiens à leur rappeler les 4 faits de la réalité qui leur échappent :

1. Dans le cas du conflit armé non conventionnel qui a actuellement lieu en Ukraine, la définition «crime d'agression», ou une similaire, ne sera jamais agréée par une très grande majorité d'Etats dans le monde et ne disposera donc nullement d'une nature coutumière - ce qui est une condition *sine qua non*, considération faite, du principe de légalité.
2. Le droit international pénal retient comme principe la nécessité de comparaison de l'accusé devant son juge. Et il est connu d'avance qu'aucun des futurs accusés ne se présentera jamais devant un tel simulacre de tribunal.

Nul besoin de commentaire sur la signification même d'un tel procès et sur l'équité du jugement *in absentia* - en absence de l'accusé - qui aura lieu.

3. Dans la grande volonté de la coalition occidentale de faire comparaître le président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine devant le «Tribunal pour l'Ukraine», les partisans de cette idée oublient ou, plus exactement, font l'effort de ne pas mettre en avant un obstacle juridique majeur : le droit international procure l'immunité absolue aux chefs d'Etat en exercice.

Tout mandat d'arrêt émanant de quelque organe judiciaire que ce soit serait totalement illégal.

4. Et, surtout : la Fédération de Russie ne fait pas partie des pays signataires du Statut de Rome. Ce statut n'a donc aucune valeur juridique vis-à-vis de la Russie et, de facto, inapplicable sous quelque forme que cela soit.

De ce fait, d'une part, la Cour Pénale Internationale (CPI) gérée par ce statut est incompétente dans le domaine et, d'autre part, le nouveau hypothétique «Tribunal pour l'Ukraine» ne peut ni utiliser le statut de Rome qui n'est pas le sien, ni être compétent vis-à-vis de la Russie, exactement au

même titre et pour les mêmes raisons juridiques que la CPI.

Dans le cadre du droit international un tribunal contre la Russie n'aura aucune légitimité juridique.

Néanmoins, ses préconisateurs défendent l'idée que dans le cas de la création d'une telle structure la participation et l'approbation de la Russie ne seront pas requises, au même titre que l'approbation de l'Allemagne n'a pas été requise lors du procès de Nuremberg en 1945-46, ni celle du Japon, lors du procès de Tokyo en 1948.

De ce point de vue, l'ignorance et le ridicule contradictoire des auteurs de l'initiative d'un «Tribunal pour l'Ukraine» sont d'une profondeur abyssale.

D'une part, l'idée de juger le président russe à l'instar du tribunal de Nuremberg est totalement farfelue : il a été possible de juger les fonctionnaires allemands en 1945-1946 qu'à la suite de la perte de leur immunité individuelle. Et cela n'a été dû uniquement au fait que le Conseil de contrôle allié était le gouvernement de l'Allemagne. C'est en tant que gouvernement de l'Allemagne, qu'il a levé l'immunité de ses fonctionnaires. Une procédure inimaginable, bien évidemment, de part du gouvernement de la Fédération de Russie vis-à-vis de son président.

Ceci est sans même rappeler aux ignorant un autre fait : selon la législation russe, le chef de l'état est le bénéficiaire de l'immunité personnelle non seulement durant le délai de son mandat, mais à vie.

D'autre part, si la participation et l'approbation de la Russie ne sont pas requises dans le cadre de la création d'une telle nouvelle institution judiciaire internationale, alors, nul besoin de la créer. Il suffit d'utiliser la structure déjà existante de la CPI, dont, comme mentionné précédemment, la Russie n'est ni signataire, ni participante. Si même les défenseurs de l'idée de la création d'un «Tribunal pour l'Ukraine» reconnaissent que la CPI est incompétente dans le cas de l'Ukraine, en quoi la nouvelle institution à créer en serait davantage ?

La réponse à cette question est illégale du point de vue du droit international, mais très simple est parfaitement pragmatique : les Etats parties au Statut de Rome et donc à la CPI sont en nombre de 123, dont la majorité n'est certainement pas favorable à des agitations du camp occidental face à la Russie. Il est donc nécessaire pour ce dernier de créer un nouveau «club» en comité plus restreint qui exclura les pays-participants pro-russes auprès de la Cour Pénale Internationale, tels que le Brésil, l'Afrique du Sud, la Croatie, le Venezuela et tant d'autres.

LA BONNE VOLONTÉ DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Néanmoins, je crois à la bonne volonté de la Fédération de Russie de trouver un consensus avec l'occident collectif au niveau du jugement des événements en Ukraine.

Dès le moment que les pays occidentaux - auteurs des crimes d'agression, crimes de guerre et des massacres de masse des populations civiles, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni en tête de liste, seront traduits en justice, jugés et condamnés ne serait-ce que pour les derniers sur la longue liste, dont on peut mentionner ceux de l'Irak en 1990-2022, de la Serbie en 1999, de la Libye en 2011, de l'Afghanistan en 2014-2022 et de la Syrie en 2014-2022 - je crois très sincèrement que la Fédération de Russie sera parfaitement disposée à participer à un Tribunal International pour juger les événements en Ukraine et pourra même y apporter une contribution considérable en y amenant plus de 1300 dossiers d'instructions accumulés sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés par les représentants du régime de Kiev contre le peuple ukrainien depuis le déclenchement en 2014 de la guerre en cours.

*Président du Centre de Commerce et d'Industrie Européen), Ancien professeur auprès des Masters des grandes Ecoles de Commerce de Paris, Spécialiste de la Russie, de la CEI et de l'Afrique subsaharienne.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة السكن و العمران و المدينة
ديوان الترقية و التسيير العقاري لهران
المديرية العامة
دائرة التسيير و صيانة العقار
الرقم:/DG/DGMP/2023 ع/2023



AVIS D'ADJUDICATION

N°01/2023

Suite à l'infirmité de la première (1^{ère}) adjudication n°01/2022 en date du 30/0/2022 pour les locaux cités ci-dessous, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya d'Oran lance un 2^{ème} avis d'adjudication du droit au bail et la location des locaux à usage commercial et professionnel situés à la cité 3000 logements locatifs publics Oued Tilet, Daïra de Oued Tilet, Wilaya d'Oran, détaillé dans le tableau ci-dessous:

ILOT	BLOC	Numéro du local	Surface du local (m²)	Mise à prix (TTC) en DA	loyer mensuel (TTC) en DA
A	A/3	413	76.25	2 592 500.00	9 150.00
		414	76.88	2 613 920.00	9 225.60
		415	76.88	2 613 920.00	9 225.60
		416	76.25	2 592 500.00	9 150.00
	A/4	417	32.18	1 094 120.00	3 861.60
		418	122.23	4 155 820.00	14 667.60
		419	122.23	4 155 820.00	14 667.60
		420	32.18	1 094 120.00	3 861.60
	A/5	421	76.25	2 592 500.00	9 150.00
		422	76.88	2 613 920.00	9 225.60
		423	76.88	2 613 920.00	9 225.60
		424	76.25	2 592 500.00	9 150.00
	A/6	425	76.25	2 592 500.00	9 150.00
		426	76.88	2 613 920.00	9 225.60
		427	155.63	5 291 420.00	18 675.60
		428	76.25	2 592 500.00	9 150.00
	A/8	429	76.88	2 613 920.00	9 225.60
		430	65.11	2 213 740.00	7 813.20
		431	64.3	2 186 200.00	7 716.00
	A/9	438	21.87	918 540.00	3 499.20
439		21.87	918 540.00	3 499.20	
440		27.72	1 164 240.00	4 435.20	
A/10	442	26.5	1 113 000.00	4 240.00	
	446	57.72	2 424 240.00	9 235.20	
	447	52.23	2 193 660.00	8 356.80	

1/5

B	A/12	459	42.02	1 764 840.00	6 723.20
		460	46.12	1 937 040.00	7 379.20
		461	57.72	2 424 240.00	9 235.20
		462	52.23	2 193 660.00	8 356.80
	A/13	467	21.87	918 540.00	3 499.20
		468	21.87	918 540.00	3 499.20
		474	24.34	1 022 280.00	3 894.40
		476	42.02	1 764 840.00	6 723.20
	B/1	477	46.12	1 937 040.00	7 379.20
		478	57.72	2 424 240.00	9 235.20
		479	52.23	2 193 660.00	8 356.80
		481	26.5	1 113 000.00	4 240.00
	B/2	482	23.9	1 003 800.00	3 824.00
		483	27.72	1 164 240.00	4 435.20
		484	21.87	918 540.00	3 499.20
		485	21.87	918 540.00	3 499.20
	B/3	489	57.72	2 424 240.00	9 235.20
		490	52.23	2 193 660.00	8 356.80
		493	23.9	1 003 800.00	3 824.00
		494	27.72	1 164 240.00	4 435.20
B/4	495	14.67	616 140.00	2 347.20	
	504	58.39	2 218 820.00	8 174.60	
	505	57.55	2 186 900.00	8 057.00	
	506	57.55	2 186 900.00	8 057.00	
B/5	507	58.39	2 218 820.00	8 174.60	
	510	58.39	2 218 820.00	8 174.60	
	511	57.55	2 186 900.00	8 057.00	
	512	57.55	2 186 900.00	8 057.00	
	513	58.39	2 218 820.00	8 174.60	
	515	26.5	1 007 000.00	3 710.00	
	516	23.9	908 200.00	3 346.00	
	517	27.72	1 053 360.00	3 880.80	
	523	57.97	2 202 860.00	8 115.80	
	D	D/2	525	122.23	2 689 060.00
528			57.97	1 970 980.00	6 956.40
D/3		529	34.57	1 175 380.00	4 148.40
		533	14.67	498 780.00	1 760.40
		537	11.74	399 160.00	1 408.80
D/4		538	58.39	1 985 260.00	7 006.80
		539	57.55	1 956 700.00	6 906.00
		540	57.55	1 956 700.00	6 906.00
		541	58.39	1 985 260.00	7 006.80
		542	11.74	399 160.00	1 408.80
		543	11.74	399 160.00	1 408.80
D/5		544	58.39	1 985 260.00	7 006.80
		545	57.55	1 956 700.00	6 906.00
		546	57.55	1 956 700.00	6 906.00

2/5

D/6	547	58.39	1 985 260.00	7 006.80	
	548	11.74	399 160.00	1 408.80	
	549	24.34	827 560.00	2 920.80	
	550	27.00	918 000.00	3 240.00	
	551	27.72	942 480.00	3 326.40	
	558	23.9	812 600.00	2 868.00	
	559	26.5	901 000.00	3 180.00	
	D/7	560	70.13	2 384 420.00	8 415.60
		561	57.55	1 956 700.00	6 906.00
		562	57.55	1 956 700.00	6 906.00
		563	58.39	1 985 260.00	7 006.80
		565	26.5	901 000.00	3 180.00
		566	23.9	812 600.00	2 868.00
		567	27.72	942 480.00	3 326.40
		568	34.56	1 175 040.00	4 147.20
	D/8	569	17.95	538 500.00	1 795.00
570		19.44	583 200.00	1 944.00	
571		13.15	394 500.00	1 315.00	
572		14.67	440 100.00	1 467.00	
575		24.34	730 200.00	2 434.00	
576		11.17	335 100.00	1 117.00	
D/9		577	58.39	1 751 700.00	5 839.00
		578	57.55	1 726 900.00	5 755.00
	579	57.55	1 726 900.00	5 755.00	
	580	70.13	2 103 900.00	7 013.00	
	593	70.30	2 390 200.00	8 436.00	
	594	73.30	2 492 200.00	8 796.00	
	595	65.90	2 240 600.00	7 908.00	
	596	65.90	2 240 600.00	7 908.00	
GC3	597	70.30	2 390 200.00	8 436.00	
	598	70.30	2 390 200.00	8 436.00	
	599	65.90	2 240 600.00	7 908.00	
	601	65.45	2 225 300.00	7 854.00	
	604	56.45	1 919 300.00	6 774.00	
	GC4	606	54.67	1 858 780.00	6 560.40
		607	58.13	1 976 420.00	6 975.60
	GC5	611	122.23	4 155 820.00	14 667.60
		612	122.23	4 155 820.00	14 667.60
	GC6	613	32.18	1 094 120.00	3 861.60
614		76.25	2 592 500.00	9 150.00	
H1	615	76.88	2 613 920.00	9 225.60	
	616	76.88	2 613 920.00	9 225.60	
	617	76.25	2 592 500.00	9 150.00	
	618	32.18	1 094 120.00	3 861.60	
	H2	619	122.23	4 155 820.00	14 667.60
		620	122.23	4 155 820.00	14 667.60
		622	76.25	2 592 500.00	9 150.00
		623	76.88	2 613 920.00	9 225.60
H3	624	76.88	2 613 920.00	9 225.60	
	624	76.88	2 613 920.00	9 225.60	

3/5

H4	625	76.25	2 592 500.00	9 150.00	
	626	76.26	2 592 840.00	9 151.20	
	627	76.88	2 613 920.00	9 225.60	
	628	76.88	2 613 920.00	9 225.60	
	629	76.25	2 592 500.00	9 150.00	
	630	32.18	1 094 120.00	3 861.60	
	H5	631	122.23	4 155 820.00	14 667.60
		632	122.23	4 155 820.00	14 667.60
		633	32.18	1 094 120.00	3 861.60
		644	58.39	2 452 380.00	9 342.40
	H6	645	57.55	2 417 100.00	9 208.00
		646	57.55	2 417 100.00	9 208.00
		647	58.39	2 452 380.00	9 342.40
		650	58.39	2 452 380.00	9 342.40
	H10	651	57.55	2 417 100.00	9 208.00
		652	57.55	2 417 100.00	9 208.00
653		58.39	2 452 380.00	9 342.40	
654		11.74	493 080.00	1 878.40	
657		27.72	1 164 240.00	4 435.20	
658		14.67	616 140.00	2 347.20	
660		19.44	816 480.00	3 110.40	
662		34.57	1 313 660.00	4 839.80	
H11	663	27.72	1 053 360.00	3 880.80	
	665	122.23	2 689 060.00	9 778.40	
	666	122.23	2 689 060.00	9 778.40	
	675	27.00	1 134 000.00	4 320.00	
H12	678	58.39	2 452 380.00	9 342.40	
	679	57.55	2 417 100.00	9 208.00	
	680	57.55	2 417 100.00	9 208.00	
	681	58.39	2 452 380.00	9 342.40	
	684	58.39	2 452 380.00	9 342.40	
	685	57.55	2 417 100.00	9 208.00	
	686	57.55	2 417 100.00	9 208.00	
	687	58.39	2 452 380.00	9 342.40	
	688	11.17	469 140.00	1 787.20	
	693	17.44	732 480.00	2 790.40	
	694	34.57	1 313 660.00	4 839.80	
	695	17.95	682 100.00	2 513.00	
I1	696	19.77	751 260.00	2 767.80	
	697	50.24	1 909 120.00	7 033.60	
	698	50.24	1 909 120.00	7 033.60	
	699	19.77	751 260.00	2 767.80	
	701	34.57	1 313 660.00	4 839.80	
	705	27.00	1 134 000.00	4 320.00	
	708	58.39	2 452 380.00	9 342.40	
	709	57.55	2 417 100.00	9 208.00	
I2	710	57.55	2 417 100.00	9 208.00	
	711	58.39	2 452 380.00	9 342.40	
	717	17.44	732 480.00	2 790.40	

4/5

I3	718	34.57	1 175 380.00	4 148.40
	720	19.77	672 180.00	2 372.40
	721	50.44	1 714 960.00	6 052.80
	722	76.25	2 592 500.00	9 150.00
	723	76.88	2 613 920.00	9 225.60
	725	76.25	2 592 500.00	9 150.00
	726	32.18	1 094 120.00	3 861.60
	727	122.23	4 155 820.00	14 667.60
	728	122.23	4 155 820.00	14 667.60
	729	32.18	1 094 120.00	3 861.60
K4	729	32.18	1 094 120.00	3 861.60
	729	32.18	1 094 120.00	3 861.60

5/5

• Les personnes physiques ou morales intéressées par cette annonce peuvent visiter les locaux commerciaux et retirer le cahier des charges à la Direction Générale de l'Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière de la wilaya d'Oran, située au 08 Place Boudali Hasni Sidi El houari, au rez-de-chaussée (bureau N°74) contre paiement de la somme de 3000DA représentant les frais de reproduction (Non remboursable)

• Les soumissionnaires doivent déposer un chèque certifié par la banque d'un montant de de 300 000.00 DA représentant la caution pour chaque local au profit de l'OPGI D'ORAN

• Le chèque certifié doit être déposé au bureau du chef département des finances et de comptabilité contre un récépissé pour le retrait d'un cahier de charge.

• La date limite de dépôt des soumissions est fixée à quinze (15) jours après la date de la première parution de l'annonce dans les quotidiens nationaux à 12h00, et les offres seront ouvertes et évaluées le lendemain à 09H30 heure au niveau du lieu qui sera indiqué ultérieurement.

• En cas de désistement du soumissionnaire, il ne pourra prétendre au remboursement de la caution versée détenue par l'office de Promotion et gestion immobilière de la wilaya d'Oran.



L'enseignement supérieur en Algérie : d'un défi à l'autre

Par Mohamed Mezghiche

L'ambition du pays de se hisser au rang de puissance régionale ne peut se réaliser qu'à la condition de disposer d'un système d'éducation de qualité à même d'accompagner les projets de développements nécessaires pour renforcer la souveraineté nationale. Rappelons que la réforme LMD, en cours à l'université, a été introduite (imposée d'une certaine manière) en Algérie suite aux accords d'association signés avec l'Union européenne (UE). Cette réforme, comme les autres accords, se sont exclusivement avérés au profit des membres de l'UE et particulièrement la France. Tous les avantages que prétendait offrir le LMD, par exemple la mobilité des étudiants et des chercheurs, n'étaient pas à la hauteur des attentes du côté algérien. Ce sont les universités européennes qui ont, à plusieurs titres, bénéficié de l'application de cette réforme. Très vite, le LMD a montré ses limites dans les universités algériennes. Il n'était pas la solution qui allait promouvoir la qualité dans nos universités. Au contraire, le LMD s'est adapté à la situation qui prévalait et, au contraire, des changements de ses principes ont été introduits dans son fonctionnement pour éviter le blocage total de l'université.

QUELLE MÉTRIQUE ADOPTER POUR LA QUALITÉ ?

Sans verser dans le catastrophisme, ni oublier certaines qualités (au plan des ressources humaines et aussi sur le plan des infrastructures), il faut se rendre compte que notre système d'enseignement supérieur affronte énormément de difficultés et il est souvent qualifié de «malade». Avant de penser à toute solution, la question de disposer du bon diagnostic est primordiale. Tout diagnostic s'appuie sur un modèle préétabli de données ou des objectifs à atteindre, qui permettent de mesurer leurs écarts avec celles observées ou mesurées. Un médecin occultant son patient constate, par exemple, que la tension artérielle mesurée ne se trouve pas dans l'intervalle requis pour une tension normale, il diagnostiquera que son patient est hypertendu.

Dans le système éducatif, tous les observateurs et éducateurs s'accordent à souligner le niveau faible des étudiants, l'inadaptation du système d'évaluation, l'incohérence des programmes dans les cursus, l'inadéquation des diplômes avec la réalité économique, etc. Ils constatent aussi des mauvaises pratiques de la part des étudiants comme aussi de la part des enseignants et de l'administration. Le plagiat, des programmes des modules non respectés, une évaluation des connaissances des étudiants incohérente, l'absentéisme et bien d'autres tares font, malheureusement, partie du lot des griefs contre notre université. Ce constat n'est pas le fruit d'une enquête ou d'un sondage réalisé selon les normes requises. Il est souvent déduit à partir des expériences sur le terrain par certaines personnes (enseignants et pédagogues) avisées et que l'avenir de notre système d'éducation les tient à cœur. Une personne de bonne foi peut rétorquer et se poser la question : comment pouvons-nous savoir et affirmer que le niveau d'enseignement est faible et que souvent les diplômes délivrés sont sans contenus ? Elle ajouterait même si l'on admet certaines insuffisances et si c'était le cas, le système aurait été décrié et il se serait écroulé depuis longtemps, et c'est loin d'être le cas. Au contraire, on observe des cas de réussite, même limités, dans différents domaines (publications scientifiques, brevets, étudiants-entrepreneurs...).

Pour certains, ce n'est pas une surprise pour ceux qui étudient de près le fonctionnement du système éducatif. Il ne pouvait pas s'écrouler car il remplissait très bien sa mission exclusive, celle de la gestion des flux qui lui a été assignée depuis la moitié des années 80 du siècle dernier. Et, ce qui peut expliquer ces réussites est dû, pour beaucoup,

Aujourd'hui, nous constatons que les hauts responsables du ministère de l'Enseignement supérieur, comme aussi la communauté universitaire, ont pris conscience de la tâche primordiale qu'impose l'étape actuelle du développement socioéconomique du pays.



à la vitalité de la jeunesse algérienne et sa soif pour le savoir qui habite l'Algérie depuis l'indépendance de notre pays du joug colonial. Pour d'autres, le système éducatif n'est pas aussi «malade» qu'on veut bien nous le faire croire. Les solutions préconisées pour notre université par les uns comme les autres sont diverses. Pour certains, il faut adopter les standards internationaux, pour d'autres, la solution réside à réduire le nombre des étudiants (rendre payantes les études supérieures...). Mais tous s'accordent à introduire des réformes. Il est difficile de départager de façon nette et claire ces visions opposées sur la situation du système universitaire. L'absence de «métrique» rend, à notre sens, difficile de trancher et de mesurer la validité de chacune d'elles.

En réalité, considérer ce problème sous ces angles, c'est prendre les effets pour des causes. Le problème du système éducatif et en particulier l'enseignement supérieur n'est que le reflet de la situation socioéconomique du pays. Il est aussi illusoire de penser que l'on peut avoir un système d'éducation performant dans une société qui se débatte dans des problèmes de sous-développement sur le plan social, culturel et économique. Le Président a raison d'affirmer que notre principal ennemi est le sous-développement. Le véritable diagnostic sur la santé de notre système éducatif est celui qui nous permettra d'évaluer ses véritables points forts et aussi ses points faibles au regard de son impact et de son apport sur le plan social, culturel et industriel dans l'économie nationale

STAGNATION VERSUS PERFORMANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'économiste Abelatif Rebah dans son livre (Le développement national contrarié; Edition (2012) INAS) met en exergue des erreurs qui avaient accompagné la période de désindustrialisation : la dévalorisation du statut de la science et la technique, l'insuffisance d'une perspective technologique nationale et la non-prise en compte du savoir-faire antérieur des travailleurs. On peut lire dans ce même livre que tous les secteurs ont été touchés par une baisse de production (rond à béton, verres, cuirs, textile, wagons, tracteurs, cyclomoteurs, pompes, ENIEM, SNVI, etc.) Cette baisse variait selon les produits entre 40% et 80%. Un recul net de la production industrielle qui participait à hauteur de 22,5% dans le PIB en 1984 est tombé à moins de 5,3% du PIB en 2005 et n'a pas augmenté depuis.

La crise qui en a résulté de cette gestion de l'économie a touché tous les secteurs de la société, particulièrement l'école et la formation en général. Coupé de son environnement économique et social, le système éducatif a cessé de se développer et a commencé à entrer dans une crise profonde. Depuis, le niveau de formation n'a pas arrêté de se dégrader. Ce n'est pas les places gagnées dans les divers classements internationaux des universités, qui peuvent nous rassurer sur le niveau de notre enseignement. Ces classements se basent sur des critères qui n'ont rien à voir avec les performances des universités dans l'économie de leurs pays. Il nous faut donc bien choisir nos instruments de mesure qui nous aideront véritablement à connaître les limites de notre système d'enseignement dans l'objectif de les élargir.

On observe, aujourd'hui, à travers le discours des pouvoirs publics, qu'il existe une volonté de créer des opportunités d'investissement pour développer un certain nombre de secteurs comme l'agriculture, l'industrie, l'éducation et aussi la santé. Pour mener à bien ce projet qui s'inscrit dans le renforcement de la souveraineté nationale, les besoins de ces secteurs en cadres, ingénieurs et techniciens très performants se traduiront par le besoin d'offrir des formations hautement spécialisées en agronomie, en mécanique, en électronique, en informatique, etc. Le défi pour l'université algérienne est contenu dans la question : comment répondre à cette demande qualitative de spécialistes dont la réussite de ces projets de développement en dépend.

L'Algérie reste encore dépendante du système capitaliste mondial et occidental en particulier. Beaucoup moins sur le plan politique que sur le plan culturel, scientifique et économique. Les élites nationales considèrent souvent que le modèle de développement européen comme un modèle à suivre et qu'il faut adopter ses solutions à nos divers problèmes. L'exemple le plus instructif a été l'adoption du système LMD dans nos universités. Ce système répond certainement efficacement aux objectifs des pays de la communauté européenne mais il était loin d'être la réponse à nos problèmes dans l'enseignement supérieur. Si la science est universelle, les organisations pour son acquisition restent tributaires des conditions et de la situation des diverses sociétés. Cette façon d'approcher les problèmes qui consiste à reproduire des solutions qui ont montré leurs preuves ailleurs, est une forme d'aliénation et de dépendan-

ce. Il ne s'agit pas de se renfermer sur soi mais de doubler de vigilance sans perdre de vue les objectifs à atteindre.

La réforme du système de l'enseignement supérieur est sans doute plus que nécessaire si l'université doit retrouver sa place dans la société et prendre part efficacement dans l'effort du développement national. Il faut rappeler que l'université a connu par le passé des réformes dont chacune avait ses propres caractéristiques. La réforme de 1971 a été lancée dans la période des grands plans d'investissement et d'industrialisation. Le pays avait besoin de cadres techniques (ingénieurs, gestionnaires, etc.). Pour répondre à cette demande en ressources humaines dans les domaines techniques, l'enseignement supérieur se devait de renforcer l'option scientifique et technique comme une priorité et de plus se démocratiser pour permettre aux enfants des couches modestes de la population d'y accéder. Cette aventure a malheureusement pris fin le début des années 1980. L'abandon du projet d'industrialisation et des investissements dans le secteur productif a eu pour conséquence le repli sur lui-même du système éducatif et en particulier de l'université. Ceci a conduit à la réforme de 1984, connue sous le nom de «réforme de Bréhi». Son leitmotiv était : à chaque bachelier une place pédagogique. Ce slogan, bien que ses promoteurs voulaient une certaine équité dans l'accès à l'université. Ce principe appliqué dans un environnement économique en stagnation s'est malheureusement traduit par une gestion du flux des étudiants. L'université déconnectée de la société s'est repliée sur elle-même. Le niveau de l'enseignement ne pouvait que reculer. Les diplômés étaient mis devant un choix, soit de s'exiler ou pour les plus chanceux d'entre-deux devenir enseignants dans l'institution où quelques années plutôt eux-mêmes étaient étudiants. En 2004, le LMD, la dernière réforme de l'enseignement supérieur a commencé à être appliquée. Le LMD a été loin de prendre en charge les véritables problèmes posés par les différents secteurs de développement de notre société. Un bilan exhaustif gagnerait à être présenté et débattu.

DE QUELLE RÉFORME A-T-ELLE BESOIN L'UNIVERSITÉ ?

On ne le répètera pas assez, l'université doit répondre aux besoins de la société. Les divers projets de développement en matière d'agriculture, d'industrialisation d'énergie et de services interpellent le système éducatif et l'enseignement supérieur pour fournir aux centres de recherche comme aux entreprises des cadres, des ingénieurs et des techniciens hautement qualifiés. On ne peut plus faire l'économie de rester à la traîne dans la maîtrise de la technologie et de la rigueur dans la gestion. L'université est donc sommée de jouer pleinement son rôle dans ce combat contre le sous-développement. Une réforme, avec comme principe de base le slogan «pour un enseignement performant et de qualité», s'impose dans le contexte de la société d'aujourd'hui.

Un enseignement de qualité doit allier, à parité égale, théorie et pratique. Les cursus doivent axer davantage sur la réalisation de projets et des travaux pratiques. C'est à travers la pratique que l'on assimile mieux les connaissances et on approfondit la compréhension des concepts fondamentaux des disciplines scientifiques. Les méthodes d'enseignement basées sur la transmission purement théorique développent au contraire chez les apprenants les réflexes de mémorisation et atrophie les capacités de réflexion. Le système d'évaluation joue un rôle prépondérant dans la sélection et l'émergence des compétences. Il prépare aussi les étudiants à aiguïser leur esprit critique et renforcer leur capacité à relever des défis et être compétitifs. Tels sont, parmi d'autres, les critères dont doit tenir compte la nouvelle réforme.

L'UGCAA rassure sur la disponibilité des produits Plus de 50% de sites d'entreposage recensés

K. Assia

Un appel a été lancé, hier, par M. Mouad, coordinateur du bureau de wilaya d'Oran de l'Union nationale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), aux commerçants de l'agroalimentaire en plus de ceux spécialisés dans les viandes et intéressés par les marchés d'Er-Rahma de se rapprocher du siège du bureau sis au quartier des HLM afin de s'inscrire, à titre gracieux, dans ces marchés de proximité. Des espaces commerciaux définis à travers toute la wilaya d'Oran à raison d'un marché de proximité par commune à l'exception de la commune mère (Oran) où quelque 4 marchés ont ouvert leurs portes offrant divers produits à des prix abordables à la grande joie de milliers de consommateurs. Avec la hausse vertigineuse des prix de certains produits, l'ouverture de ces marchés de proximité constitue une véritable aubaine pour de nombreux pères de familles, puisque le but de ces espaces commerciaux est de casser la spéculation, protéger le

pouvoir d'achat du citoyen et réguler le marché, indique-t-on.

Dans ce registre, on saura que plus de 50% des entrepôts sont recensés et identifiés à travers la wilaya d'Oran, a noté notre interlocuteur précisant que des contrôles permanents sont effectués par les inspecteurs de la direction du commerce et de la promotion des exportations de la wilaya d'Oran afin de garantir la disponibilité des produits et identifier les besoins exprimés. En effet, cette opération a permis de plus de transparence dans la traçabilité de toutes les denrées alimentaires, agricoles entre autres et vient en application de la loi en vigueur. Les commerçants sont appelés à déclarer leurs entrepôts et leurs stocks dans la cadre de la lutte contre le monopole et la spéculation.

A vrai dire, l'entreposage d'un stock sans le faire sortir de manière progressive et le stockage sans autorisation sont considérés comme étant de la spéculation, notamment en période de hausse flagrante des prix d'un produit donné ou comme étant un monopole s'ils interviennent

à un moment où les prix sont stables sur le marché. Sur ce et depuis l'application de cette loi, plus de 50% des entrepôts sont déclarés de l'avis de notre interlocuteur.

Par ailleurs, et à l'approche du mois de Ramadhan, le responsable a tenu à rassurer le consommateur oranais sur la disponibilité de tous les produits, et également sur leur qualité et leur conformité, un critère exigé, dans le circuit de la distribution. Il souligne aussi que certains prix vont nettement baisser notamment pour le cas de la tomate et ce avec le renforcement et la mise sur le marché d'importantes quantités de ce produit très demandé, durant cette période.

Concernant le dispositif mis en place par l'UGCAA à l'occasion du Ramadhan, notre interlocuteur a souligné qu'une permanence de nuit et de jour a été installée par les membres du bureau local afin de prendre en charge les doléances des citoyens. Une ligne spéciale, le 0560 012600 a été aussi mise à leur disposition pour toute information ou réclamation.

Des matériaux de construction saisis et des commerçants verbalisés Des espaces publics squattés «libérés» à Ain El Turck

D. B.

Les services de la commune de Ain El Turck entament depuis plus de deux mois une série de sorties sur site dans le cadre de la lutte contre le squat des espaces publics par les commerçants. Selon les services de la wilaya d'Oran, le maire de Ain El Turck accompagné par des élus et les membres de la commission d'hygiène et les services de police ont procédé à la saisie d'importantes quantités de matériaux de construction installés illicitement sur les trottoirs et les ont acheminés vers le site de réalisation d'une mosquée au niveau de Paradis Plage. Les commerçants contrevenants ont été verbalisés.

Depuis quelques années, l'occupation illégale de la voie publique est devenue un phénomène des plus anodins à Ain El Turck. Les opérations de contrôle des services concernés menées périodiquement par les services techniques de la commune et la police n'arrivent désormais plus à dissuader les contreve-

nants qui ne reculent désormais devant rien pour s'accaparer les trottoirs et la chaussée.

Certains propriétaires de magasins ayant pignon sur rue au centre-ville et dans les grandes artères commerciales poussent la provocation en installant des blocs de béton et parfois de grandes pierres sur la chaussée pour empêcher les automobilistes de stationner.

De nombreux commerçants squattent les trottoirs et la chaussée des grandes artères de la ville pour les transformer en présentoirs de leurs marchandises, pénalisant ainsi les piétons et les automobilistes. Dans ces grandes artères commerçantes, les trottoirs ne sont plus réservés aux piétons qui circulent sur la chaussée, s'exposant ainsi aux accidents de la circulation. Ne se contentant pas d'occuper les trottoirs, certains commerçants s'accaparent même la chaussée interdisant ainsi le stationnement des véhicules. Dès les premières heures de la matinée, ils dressent toutes sortes d'objets en forme de barricades pour empêcher

les automobilistes de stationner. Des pierres, des caquettes, des blocs de béton ou des pieux en acier... sont installés sur la partie de la chaussée longeant le trottoir.

Le plus révoltant est que cette pratique, qui concernait dans un passé récent le centre-ville et quelques artères commerciales, semble faire tache d'huile à travers le territoire de la ville. Le squat de la chaussée concerne désormais les quartiers périphériques et l'ensemble des localités côtières de St Rock à St Germain. Des particuliers dressent également des barricades devant leurs habitations interdisant tout stationnement de véhicules. Une première opération menée il y a quelques mois avait permis aux services de la commune de dresser une vingtaine de mises en demeure à des commerçants squattant une bonne partie de l'espace public à Douar Naqousse. Il s'agit de revendeurs de matériaux de construction, de mécaniciens, de revendeurs d'électroménager, des vulcanisateurs, des drogueries, etc.

Direction de l'environnement-Agence nationale des déchets Vers la généralisation du tri sélectif

J. Boukraa

La direction de l'environnement en collaboration avec l'Agence nationale des déchets a organisé une rencontre sur la généralisation du tri sélectif. Ce projet se compose de deux phases : le diagnostic et la présentation des propositions techniques. Dans la phase de diagnostic, une étude de terrain sera menée pour déterminer les meilleures méthodes pour généraliser la collecte sélective des déchets ménagers. Dans la phase de présentation des propositions techniques, un plan d'action sera proposé pour généraliser la collecte sélective des déchets ménagers dans les communes et les quartiers, y compris la détermination du nombre de conteneurs et des points de collecte, ainsi que l'identification des mécanismes appropriés pour la gestion et la vidange de ces conteneurs.

La gestion des déchets est devenue un enjeu majeur pour la préservation de l'environnement et la santé publique. Les déchets ménagers représentent une part importante de la production de déchets,

et leur traitement est une problématique majeure pour les autorités locales et nationales. Le tri sélectif est une pratique qui permet de valoriser les déchets en les récupérant et en les recyclant. Il consiste à séparer les déchets en fonction de leur nature (plastique, verre, papier, etc.) pour faciliter leur traitement et leur valorisation.

La généralisation de cette pratique permettrait de réduire le volume des déchets ménagers envoyés à la décharge, de réduire les coûts liés à la gestion des déchets et d'améliorer la qualité de l'air. Toutefois, pour que ce projet réussisse, il est primordial que les comités de quartier s'impliquent et mobilisent les résidents pour que le tri sélectif devienne une pratique citoyenne.

En effet, les expériences passées ont montré que le manque d'organisation dans la gestion des déchets au niveau des cités est un obstacle majeur à la réussite de l'action. La sensibilisation est également un volet important dans la généralisation du tri sélectif. En avril 2015, plus de 55 bacs de tri (15.000 dinars l'unité) ont été ins-

tallés au niveau de la cité Akid Lotfi. Tous les bacs ont disparu. Une situation due au manque de suivi au niveau des cités. Cette expérience a été vouée à l'échec à cause du manque d'organisation dans la gestion des déchets au niveau de ces cités. L'expérience dans les cités militaires a été concluante. La réussite de l'action est expliquée par la présence des régisseurs et de gardiens d'immeubles, qui chapeautent les opérations de collecte.

A Oran, des opérations similaires ont été aussi lancées au niveau de la cité 1^{er} Novembre de Haï Es-sabah, la cité AADL Pépinière, 60 établissements scolaires où le tri et la récupération n'a pas duré dans le temps. Il est primordial d'inculquer cette culture au sein de la société pour que chacun contribue à la chaîne de recyclage, de collecte et de valorisation des déchets. Les jeunes porteurs de projets sont ainsi appelés à s'orienter vers l'investissement dans le recyclage et la valorisation des déchets qui contribuera amplement à la création de la richesse et à la préservation de l'environnement.

Contrôle sanitaire à Oran 50 kg de poissons impropres à la consommation détruits



J. Boukraa

La commission de la santé, de l'hygiène et de la protection de l'environnement de la commune d'Oran a poursuivi ses efforts pour préserver la santé des citoyens. En coordination avec la police urbaine 07, les services vétérinaires agricoles de la daïra d'Oran, les inspecteurs du commerce de la wilaya d'Oran et l'organisation de protection des consommateurs, la commission de la santé, de l'hygiène et de la protection de l'environnement a contrôlé avant-hier 5 magasins (4 restaurants de poisson et un fast-food) dans le quartier de Sidi El Houari. L'opération a conduit à la destruction de plus de 50 kg de poissons impropres à la consommation humaine, avec la prise de mesures administratives et juridiques contre les contrevenants. Au cours de l'opération, plusieurs vio-

lations et infractions ont été constatées, principalement liées au non-respect des normes d'hygiène, de sécurité sanitaire, de conservation et de réfrigération, ainsi que de ventilation, entre autres.

La commission de la santé, de l'hygiène et de la protection de l'environnement de la commune d'Oran a lancé un appel à tous les commerçants, en particulier ceux des marchés populaires, pour qu'ils respectent les citoyens et préservent leur santé. Ce message est particulièrement important alors que le mois de Ramadan, le mois sacré de la miséricorde et de la compassion, approche. Cependant, il est important que ces efforts se poursuivent et que des mesures supplémentaires soient prises pour garantir que les normes d'hygiène et d'hygiène sanitaire soient respectées dans tous les commerces de la ville.

Programme LPA 2 Lancement des travaux de 30 logements à Misserghine

D. B.

Les travaux de réalisation d'une trentaine de logements du programme LPA 2 ont été lancés au niveau du pôle urbain Ahmed Zabana, indiquent les services de la wilaya. L'entreprise chargée des travaux a entamé les travaux de terrassement. Au niveau de ce même pôle un programme de 120 logement LPA sous la nouvelle formule sera lancé incessamment, indiquent les mêmes sources. Ces logements seront construits sous forme de tours de huit étages. Le programme prévoit aussi la réalisation d'une vingtaine de locaux commerciaux. L'entreprise chargée des travaux sera désignée dans les tout prochains jours.

En parallèle au vaste programme de logements sociaux et AADL, en cours de réalisation, un important quota de logements promotionnel aidés LPA a été lancé au niveau de ce même pôle urbain.

En effet et selon les mêmes sources, les travaux de réalisation de près de 400 logements promotionnels aidés (LPA) ont été lancés. De son côté, la direction du logement de la wilaya avait annoncé dernièrement que les travaux routiers et de réalisation des réseaux dans ce programme ont été entamés. Le nouveau programme de cette formule dans la wilaya d'Oran est estimé à 5.050 logements. A signaler que 150 logements LPA, au titre du nouveau pro-

gramme, ont été lancés, en février de l'année dernière, au pôle urbain 'Ahmed Zabana' à Misserghine. Un programme confié à 4 promoteurs immobiliers pour des délais fixés entre 18 et 24 mois, au plus tard, a-t-on fait savoir.

Dans le même sillage, il a été procédé aussi à la construction de 3.500 autres logements dans le même pôle, dont les travaux seront pris en charge par plus de 40 promoteurs immobiliers, selon la même source. A rappeler la distribution de 108 LPA de l'ancien programme à Belgaïd, au pôle urbain relevant de la commune de Bir El Djir, à l'est d'Oran, qui dispose de 4.000 logements de la même formule, dont une grande partie sera prise en charge par l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), ainsi que 51 logements similaires, au titre du nouveau programme, dans la commune de Gdyl. Il y a lieu de signaler que sur instructions du wali d'Oran, plusieurs chantiers de logements sociaux et LPA ont été relancés dans les communes de la wilaya, ces derniers trois mois. Le wali d'Oran M. Saïd Sayoud avait donné instruction aux chefs de daïra pour lever toutes les contraintes et relancer les projets qui sont à l'arrêt depuis plusieurs mois. A ce titre, nos sources indiquent que 3.100 logements sociaux et plus de 3.500 autres de la formule LPA ont été relancés depuis le début de l'été dernier.

Horaires des prières pour Oran et ses environs

26 chaâbane 1444				
El Fedjr 05h45	Dohr 13h11	Assar 16h39	Maghreb 19h18	Icha 20h35



TLEMCCEN

Approvisionner les marchés et faire baisser les prix

Au total, 100.000 familles nécessiteuses de la wilaya bénéficieront cette année de l'allocation de solidarité de Ramadan 2023.

Khaled Boumediene

Le wali de Tlemcen, Amoumène Mermouri, a précisé, hier, lors d'un point de presse animé au centre des arts et des expositions (CAREX) de Koudia (Tlemcen), à l'occasion de l'ouverture du marché spécial Ramadan «Souk Errahma », que l'opération de virement de la subvention dont le montant par famille a été fixé à 10.000 dinars, a débuté avant même l'arrivée du mois de jeûne, plus précisément, le 12 mars dernier et ce, après l'établissement rapide des listes des bénéficiaires par les services de la wilaya, l'action sociale, les affaires religieuses (Caisse de la zakat) ainsi que 53 communes. Expliquant les mesures prises pour assurer la disponibilité des produits de large consommation durant ce Ramadhan, le chef de l'exécutif de la wilaya a indiqué que «l'ouverture de ce marché spécial Ramadhan vise à créer un lien direct entre d'une part, les producteurs publics et privés et

d'autre part, les consommateurs. Il s'agit aussi de préserver le pouvoir d'achat du citoyen en donnant l'occasion aux familles de s'approvisionner directement auprès de ces producteurs et grossistes qui proposent des produits aux prix de l'unité de fabrication».

Dans le même sillage, le directeur du commerce et de la promotion des exportations de Tlemcen, Mourad Bouchair, a assuré que près de 20 espaces similaires seront ouverts à travers les chefs-lieux de daïra, en vue de faire baisser les prix et d'assurer un approvisionnement régulier ces marchés de proximité et couvrir largement les besoins des citoyens pendant le Ramadhan.

De son côté, la directrice de l'action sociale de Tlemcen, Mofida Abed, a fait savoir que près de 15 agréments ont été accordés par la wali de Tlemcen pour l'ouverture des restaurants «Errahma ». Accompagné du président de l'APW, Djillali Bensaoula, le wali de Tlemcen a ensuite procédé à l'inauguration du marché couvert

L'eau mobilise

le et également au changement de notre manière d'utiliser, de consommer et de gérer l'eau, et à agir en faveur du programme d'action pour l'eau, aux côtés d'engagements plus importants pris par les pouvoirs publics, les entreprises, les organismes et les institutions ».

Lors de cette journée, cinq communications ont été présentées par le docteur Tayeb Rouisset (ESSA), Ainen Mortad (ADE, distribution) et Kouider Sofiane (ADE, production), Karima Bouabssa (ADE, Production), Khamis Nabahet (ADE, laboratoire) et Mellouk Idris (ADE, distribution) sur différentes thématiques traitant globalement de la rationalisation de la consommation de l'eau, l'économie de l'eau, les procédés de traitement des eaux, la gestion des ressources en eau sur le plan institutionnel, gestionnaire, technique, management ainsi que l'évaluation des ressources de la wilaya destinées à l'irrigation, notamment pour les céréales, les maladies à transmission hydrique et enfin les enjeux liés à la gouvernance des ressources en eau.

Par ailleurs, les participants invités ont effectué une visite immersive des différents stands organisés à cette occasion, consistant à l'exposition de plusieurs équipements et activités et suscitant un intérêt particulier de la part de la communauté de l'école. Cette rencontre a été couronnée par une visite du laboratoire d'innovation et de fabrication de l'ESSA où sont réalisés la majorité des projets de fin d'études des élèves ingénieurs. Ainsi, cette visite du FABLAB démontant les capacités de l'ESSA pour la prise en charge à travers le prototypage des préoccupations du secteur a initié des actions en matière de coopération entre l'école et les opérateurs du secteur en relation avec les

de légumes et fruits du centre-ville de Tlemcen, qui a subi, pour rappel, un lifting pour jouer son rôle de pôle d'attraction économique. Selon le président de l'APC de Tlemcen, Bodjenane Khouani, un montant de 12 millions de dinars a été alloué aux travaux de réhabilitation des plafonds, sanitaires, étanchéité, étals, locaux poubelles et techniques, et la réfection des sols et des siphons ainsi que la rénovation intérieure d'ampleur des murs, peinture et vitrerie et les barreaudages.

Selon la même source, d'autres tranches de travaux identiques seront lancées après le mois de Ramadhan au niveau de la poissonnerie et des boucheries vétustes, pour «redynamiser les lieux, répondant notamment aux besoins des commerçants et des consommateurs en termes de proximité, de qualité et de choix. Les commerçants ont été associés à la réflexion engagée. La réhabilitation désormais engagée prévoit sa mise en conformité sur le plan de l'hygiène et la sécurité incendie ».

compétences de cet établissement dans les domaines de l'électrotechnique, l'automatique et le génie industriel. On cite à titre d'exemple des ébauches de prototypage sur les appareils liés à la diagraphie et à l'endoscopie pour les forages d'eau, l'automatisation des procédés liés à l'entretien des installations d'assainissement, la télégestion et d'autres domaines relevant des préoccupations du secteur des ressources en eau. Il a été également mis en valeur la consolidation des stages d'insertion professionnel, de projets de fin d'études des élèves ingénieurs et des thèses de doctorat de l'école à travers des actions mutuelles de résolution des contraintes en relation avec le développement technologique.

Il faut souligner dans ce contexte que l'ESSA accompagne la DRE dans ses différents projets de forage d'eau. Selon Tayeb Rouisset, une équipe se planche actuellement sur la réalisation d'un prototype de diagraphie pour avoir une image du forage de l'intérieur de telle manière à pouvoir orienter les travaux des forages notamment lors des situations pénibles ou de problèmes nécessitant des interventions de maintenance des pompes ou de recherche d'anomalies, pour prévenir les éboulements des parois du terrain. Ce savoir-faire de l'ESSA est très précieux à cette entreprise de l'eau qui doit se conformer aux règles de l'art lors de ces différentes interventions sur le terrain.

L'ensemble des participants ont souligné le succès de la rencontre avec une conclusion pertinente démontrant que l'économie du savoir se définit comme une économie qui dégage de la valeur ajoutée et l'influence de l'enseignement supérieur sur le développement économique actuel est évidente.

MASCARA

Porté disparu, il est retrouvé mort sous un pont

Belkecir Mohamed

Le cadavre d'un homme a été découvert sous un pont sur la RN 17, dans une région montagneuse entre Mohammadia et Mamounia. Aussitôt alertés, les éléments de la protection civile accompagnés des services de sécurité se sont déployés dans ce grand ravin pour remonter le corps de la victime, âgée de 45

ans, qui était dans un état de décomposition avancée. D'importants moyens ont été utilisés pour hisser la civière sur une falaise rocheuse.

Pour rappel, un homme habitant les environs d'Aïn-Fekan était porté disparu et les recherches pour le retrouver étaient restées vaines. La dépouille de la victime a été déposée à la morgue de l'hôpital.

Saisie de kif, 30 arrestations



Les services de police de Mascara ont saisi récemment plus de 3 kg de kif traité et arrêté 30 individus, lors de différentes opérations, a indiqué un communiqué du bureau de communication et des relations publiques de la direction de la Sûreté de wilaya. Selon le communiqué, ces opérations menées par les éléments de la police visaient des lieux de la crimi-

nalité dans les villes de Mascara, Sig, Mohammadia, Ghriiss et Zahana. Elles se sont soldées par l'arrestation de 30 individus en leur possession une quantité de kif traité estimée à 3 kg et 336 grammes.

Les mis en cause ont été traduits devant les instances judiciaires territorialement compétentes et placés sous mandat de dépôt.

MOSTAGANEM

Le numérique pour ne jamais oublier



Les participants à un colloque national organisé en fin de semaine à Mostaganem à l'initiative de l'Organisation nationale pour la préservation de la mémoire et la diffusion du message des Chouhada ont mis en exergue l'importance de l'outil numérique pour protéger l'histoire nationale et préserver la mémoire vivante de la nation et ses composantes culturelles et civilisationnelles. Le secrétaire général de l'organisation, Abdelkrim Khodri, a souligné, lors de cette rencontre intitulée "stratégie de l'information digitale pour préserver la mémoire nationale et faire face aux guerres de quatrième génération", l'impératif d'aller vers les outils et moyens numériques pour renforcer le front intérieur et consacrer le leadership algérien au niveau international par la riposte aux attaques qui visent l'histoire nationale, les composantes de

la mémoire et le patrimoine culturel des Algériens.

Il a expliqué que le rôle de la société civile dans la phase actuelle est de faire front commun pour défendre les causes nationales et le noble message que les Algériens ont hérité à travers les âges et consacré dans leurs principes et positions à différents niveaux.

Après avoir évoqué l'importance des outils numériques et les avantages de leurs différentes technologies dans le domaine de la communication sociale, l'historien et chercheur Mansour Benchehida de l'université "Abdelhamid Ibn Badis" de Mostaganem a abordé le projet de l'organisation des moudjahidine de la wilaya de Mostaganem portant sur la création d'une banque de données digitale renfermant les informations sur les parcours des martyrs et des combattants de la région.

AÏN DEFLA

Marchés de proximité et déstockage pour le ramadhan



Quatorze (14) marchés de proximité seront ouverts à travers la wilaya d'Aïn Defla au mois de ramadhan en vue d'assurer la disponibilité des produits de grande consommation, selon la direction locale du commerce et de la promotion des exportations.

"Les services de l'ensemble des daïras de la wilaya ont déjà donné leurs accords pour l'ouverture des marchés de proximité au mois de Ramadhan, dans le but d'assurer la disponibilité des produits de grande consommation", a indiqué à l'APS le premier responsable du secteur du commerce, Sayah Abdelhakim, soulignant que les préparations ont commencé

depuis janvier dernier. M. Sayah a fait savoir que deux marchés ont déjà été ouverts le mercredi 15 mars à Aïn Defla et Khemis Miliana, en attendant la réalisation de tout le programme tracé par les services du commerce en coordination avec la wilaya et qui consiste à ouvrir un point de vente dans chaque daïra dans les délais impartis.

Il a également ajouté que les agriculteurs et les marchands de gros de différents produits alimentaires, dont la semoule, l'huile, le lait et les produits maraichers, se sont "engagés" à commercialiser leur marchandise dans les marchés de proximité à des prix "concurrentiels".

Le même responsable a tenu à souligner qu'un déstockage "progressif et intelligent" de l'oignon est en cours dans la wilaya permettant aux citoyens de s'en approvisionner à quelques jours du mois sacré, assurant que des opérations de vente de ce produit agricole ont été organisées dans plusieurs communes.

Pour ce qui du lait en sachet subventionné, M. Sayah a fait savoir qu'une quantité de 160.000 litres par jours est assurée au niveau de la wilaya d'Aïn Defla, soulignant que la distribution du lait en sachet au profit des 36 communes a commencé le 11 mars et se poursuivra jusqu'au 20 avril prochain.

TIPASA

Des aides pour les familles nécessiteuses

La première des caravanes de solidarité du Croissant rouge algérien (CRA), ciblant 60.000 familles nécessiteuses de 10 wilayas du Sud du pays, a été lancée, jeudi, à partir du Centre national de réponse rapide aux catastrophes naturelles de Sidi Rached, à l'occasion du mois de Ramadhan 2023.

La caravane, lancée en direction de 10 wilayas de l'extrême-Sud, est chargée de 6.000 colis alimentaires. Cette initiative de solidarité avec les familles nécessiteuses, se poursuivra jusqu'à mardi prochain, pour toucher la totalité des wilayas du pays, selon les explications de la présidente du CRA, Ibtissam Hamlaoui. D'un

poids unitaire de 22 kg, chaque colis contient des denrées alimentaires de base, notamment du couscous, de la farine, du sucre, du café, du riz, des pâtes alimentaires, du blé cassé, du lait et du pois chiche.

Le CRA prévoit, également, l'ouverture, durant le mois de Ramadhan 2023, de restaurants au profit de 100.000 familles nécessiteuses, soit une moyenne de 500.000 personnes, à raison de 5 personnes par famille.

Il s'agit de l'ouverture programmée de 238 restaurants de la Rahma à travers le territoire national, avec une moyenne de quatre (4) restaurants dans chaque wilaya et une dizaine dans la seule wilaya d'Alger.

Selon les organisateurs de cette opération, ces restaurants vont assurer des "repas chaud à emporter", à délivrer sur place aux familles concernées, ou par des bénévoles qui en assureront la livraison à domicile, dans le but de préserver la dignité des familles qui veulent garder l'anonymat et ne pas afficher leur situation précaire en public.

Outre son budget propre alloué aux opérations de solidarité, le Croissant rouge algérien a bénéficié de l'aide des entreprises nationales publiques économiques et des collectivités locales des wilayas, pour mener à bien cette initiative humanitaire de solidarité.

GHARDAÏA

Plus de 88.400 têtes du cheptel vaccinées

Plus de 88.400 têtes d'ovins, caprins et bovins ont été vaccinées, dans la wilaya de Ghardaïa, contre la peste des petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse et la rage des bovins, a-t-on appris auprès de la direction locale des services agricoles (DSA).

Cette opération de vaccination a permis, depuis son lancement en décembre 2022 à ce jour, de vacciner 3.934 têtes bovines contre la fièvre aphteuse et d'immuniser 82.593 têtes d'ovins et caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ainsi que 1.952 bovins contre la rage, a précisé l'inspecteur vétérinaire relevant de la DSA.

La campagne de vaccination préventive du cheptel a été réa-

lisée gratuitement au profit de tous les éleveurs par les services de l'inspection vétérinaire de la DSA et les vétérinaires sanitaires mandatés, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs (les éleveurs, la chambre d'agriculture et l'union des paysans algériens), a souligné Dr Tarek Rezoug.

Initiée par les services vétérinaires du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR), cette opération intervient en application du programme national de protection du patrimoine animalier national contre les épizooties virales (PPR, fièvre aphteuse, rage) qui causent une forte mortalité du cheptel et des pertes économiques pour les éleveurs.

Le responsable de l'inspection vétérinaire a assuré que la situation sanitaire du cheptel de la wilaya de Ghardaïa est "satisfaisante" dans l'ensemble des localités, attribuant cette situation au suivi sanitaire continu de l'état du cheptel et aux différentes campagnes de vaccination menées par l'inspection vétérinaire relevant de la DSA visant à éradiquer les maladies animales contagieuses.

La wilaya de Ghardaïa compte, selon les estimations des services de la DSA, un cheptel de près de 3.935 têtes bovines dont 3.130 vaches laitières, 330.000 têtes ovines, 155.000 têtes caprines, près de 11.600 camélins et un cheptel équin de 420 têtes.

CONSTANTINE

De nouveaux projets de la Santé en chantier

Plusieurs projets de développement inscrits au secteur de la santé, ont été lancés récemment dans la wilaya de Constantine, a-t-on appris samedi auprès des services de la wilaya. Il s'agit de la réalisation et la réhabilitation des établissements de santé, parmi les structures de santé de proximité, a précisé la même source, ajoutant que la concrétisation de ces opérations permettra de répondre aux besoins sanitaires de la population et l'amélioration des services de la santé à travers différentes communes de cette wilaya.

Il a été procédé, a-t-on détaillé, à la désignation du bureau d'études chargé de fournir l'étude relative à la réalisation du projet du nouvel hôpital de 500 lits, les urgences médico-chirurgicales de l'hôpital (120 lits), la relance des travaux de réalisation du complexe mère-enfants (120 lits) à la circonscription administrative d'Ali Mendjeli et l'extension du

service de gynécologie de 95 lits, sis à la cité Sidi Mebrouk du chef-lieu de la wilaya.

D'autres opérations seront relancées en l'occurrence la réhabilitation du centre anti-cancer relevant du centre hospitalo-universitaire (CHU) Ibn Badis, le projet de réalisation de la polyclinique sis à l'extension Ouest de la ville Ali-Mendjeli ainsi qu'une structure similaire affectée au bénéfice de l'unité de voisinage (UV) 18 de la zone de Retba, dans la commune de Didouche-Mourad et la réhabilitation plusieurs polycliniques de la wilaya a-t-on expliqué.

Des dotations financières d'une valeur estimée à un (1) milliard DA, destinées à financer 95 opérations de développement touchant divers secteurs d'activités, dans les douze (12) communes, inscrites au titre de l'exercice 2023, ont été distribuées et ce dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie du citoyen, a-t-on rappelé.

OUM EL BOUAGHI

De nouvelles infrastructures bientôt réceptionnées

Des projets de réalisation, d'extension et de mise à niveau d'infrastructures sportives à travers plusieurs communes de la wilaya d'Oum El Bouaghi seront réceptionnés durant le mois de juillet prochain, a-t-on appris samedi du directeur de wilaya de la jeunesse et sport (DJS).

Il s'agit de la "réception d'un projet de maison de jeunes (50 lits) en cours de réalisation à la commune Ain Beida, de l'extension des gradins du stade omnisports Touhami Khelifi à Ain M'lila en plus de la couvertu-

re en gazon artificiel de 4 stades dans les communes Heramliya, Bougherara Saoudi, Bir Chouhada et Ain Dis", a précisé M. Ahmed Yahiaoui.

Selon la même source, le taux d'avancement de certains de ces projets a dépassé les 70%, ajoutant que le budget consacré à cet effet a dépassé les 370 millions de dinars.

Une fois réceptionnés, ces projets permettront la promotion du sport dans cette région et l'encouragement de la pratique physique et sportive dans les zones rurales également.

KHENCHELA

Deux ouvrages d'art entrent en service

Deux ouvrages d'art, une salle de soins et une cantine scolaire sont entrés en fonction dans la commune de Khirane, à la faveur d'une visite des autorités de la wilaya de Khenchela dans cette collectivité de base.

Le wali de Khenchela, Youcef Mahiout, a procédé, au cours de cette visite, à la mise en service de deux ouvrages d'art, le premier sur le chemin communal n° 22 à Klouaa Trab et le second sur le chemin de wilaya n° 7 à Oued Chaaba Maleh. Il a aussi inauguré une salle de soins à Timedguit ainsi qu'une cantine scolaire servant 100 repas à l'école Chahid Abderezzak Amar Taghribt, dans la même collectivité locale.

Abdeldjavad Zehana, directeur des travaux publics de la wilaya, a expliqué, au cours de cette visite, que ces projets étaient inscrits au titre du programme complémentaire de déve-

loppement décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au profit de la wilaya de Khenchela. L'ouvrage d'art du chemin communal n° 22 à Klouaa Trab est long de 90 m. Il a mobilisé une enveloppe financière de 110 millions DA. Le deuxième ouvrage, implanté à Oued Chaaba Maleh, est long de 50 m et a mobilisé une enveloppe de 94 millions DA, selon les explications fournies sur place.

Le même responsable a indiqué que ces ouvrages d'art vont contribuer à sortir ces localités de l'enclavement, faciliter le trafic routier reliant les communes de Babar et Chechar, et contribuer à dynamiser l'économie dans la région.

Il a déclaré à la presse que la mise en service de ces réalisations permettrait d'améliorer les conditions de vie des citoyens de cette commune.

EL TARF

900 comprimés psychotropes saisis

A. Ouelaa

Deux dealers, âgés de 23 et 25 ans, originaires de la ville d'El Kala, ont été appréhendés par la police judiciaire de la sûreté de daïra de Dréan, relevant de la sûreté de wilaya d'El Tarf, en possession de près de 900 comprimés psychotropes de marque Prégabaline 300 mg. Des armes blanches et 13.000 DA ont également été saisis. Les

mis en cause ont été déférés devant le tribunal de Dréan.

Ils ont été placés sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur près ce Tribunal.

Par ailleurs, une vaste campagne de sensibilisation a été lancée par la police et la gendarmerie en association avec des médecins en direction de la population scolaire des différents cycles sur les dangers des psychotropes.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

26 chaâbane 1444				
El Fedjr 05h28	Dohr 12h56	Assar 16h22	Maghreb 19h02	Icha 20h20



CAN 2023-Liste de Djamel Belmadi Le rajeunissement a commencé

Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, a établi la liste des joueurs concernés par la double confrontation contre le Niger, mettant ainsi fin à toutes les spéculations et autres rumeurs. En effet, chacun y est allé de son propre commentaire pour annoncer tel ou tel joueur, selon les intérêts bien sûr, ou proposer d'autres éléments. Certains ont profité du rajeunissement du groupe et de la révolution annoncés par le coach national pour se mettre dans la partie dans l'établissement sans se soucier des critères requis. Très attendue, la liste vient d'être établie par le responsable technique de l'EN. Cinq nouveaux joueurs, évoluant tous à l'étranger, sont convoqués pour la première fois en équipe nationale. Il s'agit des Rayan Ait Nouri (Wolverhampton), Kevin Guitoun (SC Bastia), Jaouen Hadjam (FC Nantes), Badredine Bouanani (OGC Nice) et Fares Chaïbi (Toulouse FC). Un seul joueur local figure dans cette liste, Belaid (USMA). En revanche, d'autres éléments à l'image du gardien Rais M'bolhi, les défenseurs Youcef Atal et Benayada, les attaquants Said Benrahma, Bilal Brahimi et Adam Ounas ne sont pas concernés par cette double confrontation contre le Niger. Quant à Aouar, sa non sélection est logique compte tenu du faible de temps de jeu du joueur de l'O Lyon. Son manque de compétition a obligé le coach national à reporter sa convocation. On notera également le retour de Kadri (Courtrai/Belgique) après une longue absence. Mais, contrairement à ce qui a été annoncé ici et là, Belaïli et Mandi ont été bel et bien convoqués. Aussi, Djamel Belmadi s'est passé des joueurs dub Golfe à l'exception du gardien de but Zeghba (Damac FC/ Arabie saoudite) et ce, pour la première fois depuis son installation à la tête des Verts. Mais, il faut préciser que la liste établie avant-hier par le sélectionneur national a suscité moult commentaires et autres interrogations. A titre d'exemple, de nombreux observateurs se sont interrogés sur l'absence de Berrahma qui réalise pourtant de bon-



nes performances avec son club West Ham. Là, certains estiment que l'irrégularité affichée par l'Algérien en équipe nationale lui a été préjudiciable. Mais, Berrahma a-t-il eu le temps de jeu nécessaire chez les Verts ? La question reste posée. Par ailleurs, la présence de Mandi n'est passée inaperçue dans la mesure où il n'est pas utilisé régulièrement par son club de Villarreal depuis belle lurette. Sans s'immiscer dans le travail technique de l'entraîneur national, on peut dire qu'il reste beaucoup à faire dans ce projet de révolution du groupe, notamment sur le plan de la qualité. En attendant la venue du Lyonnais Aouar, le coach national devra établir une feuille de route qui lui permet de superviser le plus grand nombre de binationaux avant de faire son choix en fonction de son projet de jeu et des objectifs assignés.

LES ENSEIGNEMENTS À TIRER DE CETTE LISTE

Que peut-on retenir du groupe retenu par Djamel Belmadi ?

Si l'EN est sur la bonne voie pour composer son billet pour la prochaine CAN, il n'en demeure pas moins que Djamel Belmadi doit réfléchir sur le long terme.

Pour le poste de gardien de but, la lo-

gique a été respectée avec le choix des Oukidja, qui réalise une bonne saison avec le FC Metz, Zeghba et Mandréa.

En défense, il y a lieu trouver des solutions pour réussir les prochaines échéances en fonction de la qualité des adversaires. Atal, souvent blessé, et Benayada ont fait les frais des nouveaux binationaux. Au milieu de terrain, on a l'embarras du choix. L'entre jeu des Verts est probablement le secteur de jeu qui offre le plus de solutions et d'assurance avec le maintien des Boudaoui, Zorgane, même, si ce dernier est encore à la recherche de son meilleur niveau en EN, Zerrouki, Bennacer et Bentaleb au vu de leurs performances avec leurs clubs respectifs avec en plus Kadri qui s'est bien remis de sa blessure.

Dans le compartiment offensif, on notera de Bounedjah et ce, en dépit de ses bonnes performances avec son club d'Al Saad. Quant à Adam Ounas, il commence à peine de revenir d'une blessure qui l'a éloigné des terrains depuis presque deux mois. Bilal Brahimi, lui, reste lui aussi le grand absent de ce groupe.

En somme, cette première prône la volonté du sélectionneur algérien, Djamel Belmadi, de rajeunir l'effectif des Verts. Une bonne première démarche pour assurer l'avenir et retrouver une certaine notoriété perdue depuis 2019.

France

Aouar paye cash sa décision de porter le maillot Vert



Le néo international de l'Olympique de Lyon, Houssein Aouar, est en train de payer sa décision de porter le maillot national algérien comme en témoigne l'accueil qui lui a été réservé au Groupama Stadium de Lyon. En effet, pour la rencontre entre l'O Lyonnais et le FC Nantes, Houssein Aouar a fait son entrée à la 74' sous les sifflets de son public (que l'on pourrait comprendre étant donné sa situation contractuelle et son parcours difficile à l'OL) mais également... en entonnant la Marseillaise. Un acte clairement hostile à l'égard du néo-Vert qui n'a pas semblé réagir sur le moment. Trois ans après avoir porté le maillot de l'équipe de France, Houssein Aouar a décidé de changer sa nationalité sportive au profit de l'EN. Les dernières déclara-

tions du désormais nouveau international algérien ne sont pas passés inaperçus de l'autre côté de la Méditerranée. L'ancien sélectionneur des Bleus, Raymond Domenech, et actuellement consultant pour la chaîne L'Équipe, n'a pas hésité à qualifier ce choix d'opportuniste. Sur le plateau du média français, il a donné son point de vue : «Moi, ça m'agace par rapport à l'Algérie. On ne peut pas dire ça d'une autre sélection. Je trouve que c'est humiliant pour l'Algérie de dire que, parce qu'il ne peut plus jouer en équipe de France, «tiens je vais aller en Algérie». S'il fait ça au moment où il est au top niveau et que c'est lui qui décide qui il choisit réellement, ok. Mais là il diminue quelque part l'idée qu'on peut avoir de cette équipe d'Algérie en disant

«je ne suis pas bon pour l'équipe de France, alors je parle de mon cœur et j'y vais». Mais il ne joue même pas à Lyon».

Pourtant, le principal intéressé s'est déjà défendu là-dessus. «Je ne me voyais pas faire la démarche moi-même parce que j'avais peur que ça se voit en tant qu'opportuniste, a-t-il affirmé.

Avec de tels gestes provocateurs, les «fans» de l'OL ont clairement exprimé leur désapprobation vis-à-vis du choix d'Aouar. «Pour être honnête, après avoir choisi l'équipe de France à l'époque, j'ai ressenti un regret. J'ai senti que je n'avais pas fait le choix qui me convenait personnellement», a notamment lâché le futur Fennec dans l'entretien diffusé par la Fédération algérienne de football (FAF). Des propos qu'une frange des supporters de l'OL, réputée très patriote, a visiblement eu du mal à digérer. Certains témoignages sur place font même état d'insultes à caractère raciste... Paradoxalement, ces mêmes fans s'accorderont pourtant à dire qu'Aouar, qui n'est même plus titulaire en club, n'a pas le niveau pour jouer en Bleu... D'ailleurs, le sélectionneur des Fennecs, Djamel Belmadi, ne l'a pas retenu dans sa liste pour la double confrontation face au Niger dans les éliminatoires de la CAN 2023, le jugeant certainement à court de forme.

Ligue des Champions d'Afrique Mission accomplie pour le CR Belouizdad

Le CR Belouizdad, l'un des deux représentants algériens avec la JSK en Ligue des Champions d'Afrique, s'est qualifié pour les quarts de finale de cette compétition continentale après sa belle victoire devant le Zamalek d'Égypte au stade du 5-Juillet (Alger). Face à une formation égyptienne du Zamalek SC, bien loin de ses devancières, le Chabab Belouizdad a éprouvé quelques difficultés à imposer sa présence en multipliant les erreurs. L'indiscipline de jeu, l'excès d'individualisme et le manque de concentration ont retardé l'échéance devant un team du Zamalek qui a perdu de sa notoriété. Il a fallu at-

tendre la 75' pour voir Draoui libérer les siens avant que Lwanba ne corse l'addition à la 79' pour permettre au CRB d'assurer la qualification pour les quarts de finale, avant même la 6^e et dernière journée qui emmènera le représentant algérien à Tunis pour affronter l'ES Tunis, également qualifié, après son nul face aux Soudanais d'Al-Merreikh (1-1). A l'issue de la 5^e et avant-dernière journée du groupe D, le CR Belouizdad a consolidé sa seconde place avec 9 points, derrière l'ES Tunis (10 pts), et devant Al-Merreikh (5 pts) et le Zamalek d'Égypte (4 pts) qui voient ainsi leur aventure prendre fin.

M. Z.

Ligue 1 - Matches avancés Le MCO accroché, logique respectée à Biskra

Encore une fois, les joueurs du Mouloudia d'Oran ont prouvé leurs limites techniques au grand dam de leur nombreux public. En concédant le nul, les «Rouge et Blanc» ont raté une belle opportunité de rejoindre le groupe du haut tableau en concédant deux points face à une équipe du CSC qui a déçu plus d'un par sa piètre prestation. En effet, toujours sans entraîneur depuis le départ de leur désormais ex-entraîneur, Kheir Eddine Madoui, les Sanafirs n'ont pas montré grand-chose pour confirmer leur statut de dauphin. Avec sept points de retard sur le leader belouizdadi contre quatre matches de retard, les Constantinois du Chabab sont menacés par le MCA, l'USMA et l'ESS. A noter que le CSC n'a pas gagné de-

puis le début de la nouvelle année. C'est illogique pour une équipe qui aspire à retrouver la compétition continentale. De son côté, l'US Biskra a réalisé une excellente opération en s'imposant face à son hôte du jour, le RC Arba. Un but de Merouani a suffi au bonheur des Biskris pour décrocher trois précieux points et grignoter quelques places au classement général, désormais à la 7^e place (27 points). Pour rappel, quatre matches de la 20^e journée ont été reportés à une date ultérieure en raison des compétitions africaines interclubs et de la Coupe arabe du Roi Selmane des clubs. Il s'agit des confrontations JS Kabylie-MCE El Bayadh, MC Alger-CR Belouizdad, Paradou AC-USM Alger et JS Saoura-NC Magra.

M. Z.

Ligue 2 : Centre-Est (22e journée)

L'US Chaouia dans de sales draps

Le NRB Telegma a provisoirement rejoint l'AS Khroub en tête du Groupe Centre-Est de la Ligue 2 après sa difficile victoire à domicile contre l'US Chaouia (1-0), en ouverture de la 22e journée.

Les visiteurs (14es/24 pts) ont opposé une résistance farouche pendant pratiquement tout le match, préservant leur cage inviolée jusqu'au bout du temps

additionnel, où ils ont fini par concéder le but de la défaite.

Une issue dramatique pour l'US Chaouia qui avait besoin de points pour s'éloigner de la zone rouge, et qui contraste avec le bonheur du NRBT, ayant remporté un précieux succès, qui fait de lui le co-leader de l'AS Khroub, avec 40 points pour chaque club. Cependant, l'ASK compte un match en moins.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ORAN
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE
SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU SUIVI DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT
- BUREAU DES MARCHES -
- N° N.I.F: 41200200031081 -

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DU MARCHÉ

En application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, la Direction de l'Administration Locale de la Wilaya d'Oran informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale par le 22/02/2023 et le 27/02/2023 dans les quotidiens nationaux (Le quotidien + الجمهورية) et le BOMOP portant : Fourniture consommable de bureau Impression Au Profit De La Wilaya D'Oran En Deux Lots, que la commission d'évaluation des offres a retenu l'offre suivant :

Désignation	Soumissionnaire retenue	Montant De la soumission	Montant de la soumission après correction	Note technique	Observation
LOT 01: Fourniture consommable de bureau	« ETS Tayeb » N° N.I.F 197631031356821	Mini: 45.171.686,00 DA/TTC Maxi: 61.597.910,50 DA/TTC	/	60 pts	L'entreprise retenue pré qualifiée techniquement et proposé l'offre la moins disant
LOT 02: Impression des différents documents	« ETS Tayeb » N° N.I.F 197631031356821	Mini: 39.970.910,00 DA/TTC Maxi: 52.217.795,00 DA/TTC	/	60 pts	L'entreprise retenue pré qualifiée techniquement et proposé l'offre la moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux, auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés publics de la Wilaya.

Les autres soumissionnaires souhaitant voir les résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières peuvent contacter les services professionnels au niveau de la direction de l'administration local de la wilaya d'Oran, dans un délai maximum de trois jours, à compter du premier jour de publication de cette annonce.

Le Wali

ANEP N° 2331002466 Le Quotidien d'Oran 19/03/2023

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'HYDRAULIQUE ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BECHAR
NIF: 40801500008090

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉ MINIMALE N° 04/OTPB/BECHAR/2023

Dans le cadre du renforcement des routes nationales exercice 2023. La direction des travaux publics de la wilaya de Bechar lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales portant sur les travaux de :

- ✓ Renforcement de la RN110 du PK0 au PK10 sur 10 km

Conditions d'éligibilité :

Cas d'un soumissionnaire seul :

- A/ Capacités professionnelles : Le soumissionnaire titulaire d'un certificat de qualification et de classification Professionnel activité principale en travaux publics catégorie Six(VI) ou plus
 - B/ Capacités financières : Le soumissionnaire doit avoir un moyen chiffre d'affaires des trois dernières années 2019/2020/2021 supérieure ou égale 200 millions dinars Algérien
 - C/ Capacités techniques : Le soumissionnaire doit avoir réalisé la somme des travaux de renforcement «G8,B8» d'un linéaire de 03km (les attestations de bonne exécution ou certificat administratif ou les attestations des travaux des dernières années 2013-2023 délivrées par les maîtres d'ouvrages)
- Cas d'un groupement momentanément d'entreprises :
- A/ Capacités professionnelles :
 - Le chef de file qualifié à la catégorie Six(VI) ou plus dont l'activité principale en travaux publics
 - Chaque membre du groupement qualifié à la catégorie cinq (V) ou plus dont l'activité principale en travaux publics
 - B/ Capacités financières : Le groupement doit avoir un moyen chiffre d'affaires des trois dernières années 2019/2020/2021 supérieure ou égale 200 millions dinars Algérien
 - C/ Capacités techniques : Le chef de file doit avoir réalisé la somme des travaux de renforcement «G8,B8» d'un linéaire de 03km (les attestations de bonne exécution ou certificat administratif ou les attestations des travaux des dernières années 2013-2023 délivrées par les maîtres d'ouvrages)

Entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer les cahiers des charges auprès de :

Direction des travaux publics de la wilaya de Bechar.
Adresse : Rue colonel chabou Bechar Bureau des marchés

Les soumissionnaires doivent déposer leur offre dans une enveloppe anonyme contenant trois enveloppes internes distinctes fermées et cachetées comprenant un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière :

- Le dossier de candidature doit contenir les pièces administratives exigées dans l'article 11 du cahier des charges, notamment :
 - La déclaration de candidature dûment remplie, signée, datée et cachetée. (Selon le modèle ci-joint) ;
 - La déclaration de probité dûment remplie, signée, datée et cachetée. (Selon le modèle ci-joint) ;
 - Une copie du statut de l'entreprise (pour les entreprises dotées de la personne morale).
 - Documents justifiant les capacités professionnelles de l'entreprise.
 - Documents relatifs aux pouvoirs habilitants des personnes à engager l'entreprise.
- L'enveloppe extérieure portera la seule mention
- L'offre technique doit contenir :
 - La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint remplie, signée, datée et cachetée.
 - Cahier de charge, paraphé, signé, daté et cacheté portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
 - Mémoire technique.
 - Planning prévisionnel des travaux.
- L'offre financière doit contenir :
 - La lettre de soumission, remplie, signée, datée et cachetée.
 - Le bordereau des prix unitaires, rempli, daté, signé et cacheté.
 - Le devis quantitatif et estimatif, rempli, signé, daté et cacheté

L'enveloppe extérieure portera la seule mention

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 04/OTPB/BECHAR/2023

- ✓ Renforcement de la RN110 du PK0 au PK10 sur 10 km

A Monsieur le Directeur des Travaux Publics de la Wilaya de Bechar

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'ÉVALUATION DES OFFRES ».

L'offre déposée à la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Bechar site Rue colonel chabou Bechar.

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans la presse nationale et le dépôt sera le dernier jour avant 12 h : 00.

L'ouverture des plis candidature, technique et financiers se fera dans une seule séance publique au siège de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Bechar, en présence de l'ensemble des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister, elle intervient à la date des dépôts des offres à 14h00.

Au cas ou la date fixée, coïncidera avec un Week-end ou jour férié, la date de dépôt sera le jour ouvrable qui suit avant 12 h : 00.

Les offres resteront valides pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

N.B :

- Le présent avis tient lieu d'une invitation au soumissionnaire, d'assister à la séance d'ouverture des plis.

Le Directeur

ANEP N° 2331002446 Le Quotidien d'Oran 19/03/2023

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA D'ORAN
NIF : 099831019295905

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2023

REALISATION DE L'INSTITUT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DE 2000 PLACES
PÉDAGOGIQUES A L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIE.
LOT : PARKING COTE FAÇADE PRINCIPALE

Cet avis d'appel d'offres ouverts avec exigence de capacité minimale s'adresse aux entreprises répondants aux conditions :
- ayant le certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale bâtiment en cours de validité avec catégorie 03 et plus, et activité secondaire travaux publics.
- avoir réalisé au moins : - un projet similaire ou de même envergure, - avoir réalisé un projet catégorie B et plus.
- Le chiffre d'affaires des trois dernières années fiscales (la Moyenne pondérée des trois dernières années) Supérieure ou égale à 10 000 000,00 DA.

Les offres doivent être accompagnées obligatoirement des pièces et documents en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur à savoir :

2. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- La déclaration de candidature, jointe en annexe, renseignée en totalité, datée et signée.
- La déclaration de probité, jointe en annexe, renseignée en totalité, datée et signée.
- Le casier judiciaire du soumissionnaire de trois mois en cours de validité.
- La copie des statuts de la société, si soumissionnaire personne morale (E.U.R.L, S.A.R.L, S.N.C ou SPA).
- Dépôt des comptes sociaux de la dernière année pour (E.U.R.L, S.A.R.L, S.N.C ou SPA).
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitants les personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires :

*Capacités professionnelles :

- Être titulaire d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours Validité, Activité Principale Bâtiment catégorie 03 et plus, et activité secondaire travaux publics.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux du dernier exercice.
- Extrait de rôle d'activité apuré ou accompagné d'un échéancier de paiement portant la mention « Non inscrit au fichier des fraudeurs » en cours de validité.
- Une copie de registre de commerce électronique.
- Les copies CNAS, CASNOS, CACOBATH.
- Numéro d'identification fiscale.

*Capacités financières :

Moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires (les copies des bilans Financiers des exercices des trois dernières années dûment visée par les services des impôts).

*Capacités techniques : Moyens humains et matériels et références professionnelles.

- Listes des moyens matériels dûment justifiées par (Huissier de justice, expert auto d'une validité d'une année le jour de l'ouverture des plis + copies des cartes grises et attestations d'assurances en cours de validité pour les moyens matériels roulant) + factures au nom du soumissionnaire pour les moyens non roulant et ne possèdent pas de carte grise.
- Liste des moyens humains justifiés par copie des diplômes, la déclaration d'affiliation à la CNAS ou par la déclaration annuelle des salaires (DAS) ou contrat d'insertion des diplômés (CID), contrat de travail aidé (CTA) en cours de validité, attestation de travail.
- Références professionnelles dûment justifiées (attestation de bonnes exécutions relatives aux principaux travaux réalisés avec indication du montant et du délai, délivrées par les maîtres de l'ouvrage publics).

*L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 1^{ère} enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 01/2023

« DOSSIER DE CANDIDATURE »

Dénomination du soumissionnaire et objet de l'avis d'appel d'offres

2- L'OFFRE TECHNIQUE Comprendra :

- Une déclaration à souscrire, jointe en annexe, renseignée en totalité, datée et signée
- Le présent cahier des charges signé par le soumissionnaire annexé, portant la mention manuscrite « Lu et accepté »
- Un mémoire technique signé et tout autre document permettant d'évaluer l'entreprise, et toute disposition exigée en application de l'article 78 du décret 15/247 portant réglementation des marchés publics.
- Planning d'exécution des travaux + délai

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 2^{ème} enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 01/2023

« OFFRE TECHNIQUE »

Dénomination du soumissionnaire et objet de l'avis d'appel d'offres

3- L'OFFRE FINANCIERE Comprendra :

- La lettre de soumission, jointe en annexe, renseignée en totalité, datée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U), daté et signé.
- Le devis quantitatif et estimatif (D.Q.E), daté et signé.

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 3^{ème} enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 01/2023

« OFFRE FINANCIERE »

Dénomination du soumissionnaire et objet de l'avis d'appel d'offres

Les trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 01/2023

OBJET :

« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Le cahier des charges est retiré auprès de la Direction des Equipements Publics de la wilaya d'Oran sis à N° 52 HAI EL YASMINE 01- Bir El Djir - Oran, contre le paiement de la somme de Dix Mille Dinars (10.000 DA) non remboursable à virer à la trésorerie public de la wilaya d'Oran, contre la délivrance d'un récépissé de virement.

Les offres doivent être déposées au siège de la Direction des Equipements Publics de la wilaya d'Oran sis à N° 52 HAI EL YASMINE 01- Bir El Djir - Oran, La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la 1^{ère} parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et au BOMOP.

Les offres doivent être déposées au plus tard à 12 h.00 le dernier jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le même jour que celui du dépôt des offres à 14h00 au siège de la DEP.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres De 15 jours augmentés de 03 mois soit un délai de 105 jours à compter de la date de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont invités à se rapprocher de la DEP d'Oran pendant les 10 jours qui suivent l'ouverture des plis en vue d'éventuels compléments de dossiers

Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis.

LE DIRECTEUR

ANEP N° 2331002431 Le Quotidien d'Oran 19/03/2023

Dans la banlieue pauvre de Tunis, l'art pour échapper à la violence

«Arrêtez de nous considérer comme des voyous!»: dans plusieurs quartiers défavorisés de la banlieue de Tunis, des jeunes, privés d'opportunités et d'infrastructures, ont trouvé refuge et un début de notoriété dans la musique, le cinéma et la photo.



Stigmatisés socialement, les quartiers populaires de la capitale qui ont subi des décennies de pauvreté et d'érosion de services publics, ont la réputation d'abriter des délinquants et d'être des zones de non droit. «Ces préjugés sont méprisants et nous compliquent la vie», déplore auprès de l'AFP Mohamed Ali Ayari, de Douar Hicher, banlieue très pauvre et surpeuplée dans l'ouest de Tunis.

Ce jeune de 23 ans, qui travaille comme gardien de sécurité, a remporté récemment avec un morceau de rap une compétition organisée par International Alert, qui travaille sur l'inclusion.

«Je veux sortir à la lumière», chante Mohamed Ali dans son clip réalisé avec l'aide de cette ONG.

L'organisation a sélectionné des dizaines de jeunes de Daouar Hicher, Fouchana, Cité Ettahdhamen et Sidi Hssine, pour qu'ils s'expriment à leur manière, à travers la musique, un documentaire et des photos, sur la thématique de la violence. «Il y a des gens qui vivent la violence au quotidien, certains la pratiquent et d'autres la subissent. C'est à partir de là, que nous avons pensé à la canaliser dans des activités culturelles», explique à l'AFP Houcem Ayari, coordinateur à International Alert.

«PARLER DE NOUS»

Dans une petite chambre transformée en studio, au milieu de constructions anarchiques à Daouar Hicher,

Mohamed Ali enregistre ses couplets, élaborés avec des amis du même quartier.

En l'absence d'espaces culturels, une situation qui accroît, selon eux, le risque de sombrer dans la délinquance, ces jeunes ont équipé un studio, avec les moyens du bord.

«Nous avons choisi la musique pour parler de nous, de notre vie, de jeunes (qui se sont) perdus (en route) et d'autres qui veulent réussir, des policiers qui nous agressent verbalement et physiquement, de l'Etat qui nous marginalise et de la société qui nous stigmatise», lance Wassim Tayachi, 22 ans.

Selon lui, leur provenance de «quartiers difficiles» entrave leur recrutement sur le marché de l'emploi ou l'obtention de papiers officiels.

Ces jeunes, déçus de l'Etat dans un pays secoué par de vives tensions politiques et une crise socio-économique, ont trouvé dans le rap «une thérapie contre la dépression et les tentations interdites», renchérit Mohamed Ali qui veut devenir un grand rappeur mais doute de réaliser son rêve en Tunisie.

L'échec de la classe politique à améliorer leur quotidien suscite chez ces jeunes une grande déception. Beaucoup pensent à l'immigration clandestine. «Un Etat qui n'écoute pas ses jeunes ne pourra rien leur donner», regrette Wassim.

«VOLONTÉ DE RÉUSSIR»

Mariem Chourabi, 24 ans, dotée d'un master en fiscalité

et comptabilité, a ouvert un centre de soutien scolaire dans son quartier à Fouchana il y a un an et a participé à la réalisation d'un documentaire.

Il évoque l'injustice sociale et économique, le harcèlement sexuel, la dégradation des transports publics et des infrastructures et la déscolarisation.

Pourtant beaucoup de jeunes des quartiers populaires aux autorités: «nous ne réussissons plus que les autres parce que leurs conditions de vie les y poussent davantage», dit-elle.

A Sidi Hssine, Belhssan Jabri, 26 ans, ingénieur en génie civil au chômage, a choisi la photo pour dire aux autorités: «nous ne méritons pas la marginalisation!».

Dans ses clichés, il montre des espaces délaissés de son quartier «qui pourraient être des endroits pour des activités sportives, culturelles ou des jardins, au lieu d'être encombrés en permanence de bacs à ordures remplis à ras bord».

Dénonçant cette «violence environnementale», Belhassen espère voir émerger une «volonté réelle» des hauts responsables pour réaliser des changements.

«Il y a des médecins, des ingénieurs, des artistes et beaucoup de jeunes cultivés et diplômés issus de notre quartier, donc il ne faut pas regarder uniquement le côté négatif ni dévaloriser les jeunes venant des quartiers populaires», dit-il encore.

En Australie, des millions de poissons morts bouchent une rivière



Des millions de poissons morts en décomposition ont bouché une importante partie d'une rivière située dans le sud-est reculé de l'Australie touché par une forte vague de chaleur, ont expliqué vendredi les autorités locales.

Le gouvernement de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud a rapporté que des «millions» de poissons sont morts dans la rivière Darling près du village de Menindee, soit la troisième extinction de masse dans la zone depuis 2018.

Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux ont montré des bateaux au milieu d'épais bancs de poissons flottants, la surface du cours d'eau quasiment invisible.

Selon le gouvernement local, les populations de harengs osseux et de carpes ont fortement augmenté dans la rivière à la suite des récentes inondations, mais l'eau s'est retirée depuis.

«La mort de ces poissons est liée au faible niveau d'oxygène dans l'eau (hypoxie), car

les eaux de crue se retirent», a expliqué l'autorité dans un communiqué, ajoutant que la vague de chaleur aggrave ce phénomène.

Les précédentes extinctions massives de poissons à Menindee avaient déjà été attribuées au manque d'eau dans la rivière, mais également à la prolifération d'une algue toxique sur près de 40 kilomètres.

Le village de 500 habitants a été ravagé par les inondations et la sécheresse ces dernières années.

Annonces Classées

APARTEMENTS

■Vends duplex 1^{er}/2^e Yasmine (980U) – F3 Maraval – mosquée Benaïcha, RDC (700U) – F3 Rue Larbi Ben M'hidi, 5^e (800U) – F3 Miramar, 4^e (900U) – F2 Lescure, 3^e (370 U) – F3 Rue Med Khemisti, 3^e (16 MDA) – Ag ABDALLAH 041.38.62.87/0770.40.87.48

■Loue F2 Millénium, 1^{er} étage (2,5U) – F2 à Coca, 1^{er} (2,5U) – F2 St Pierre, 1^{er} (2,5U) – F3 Cité Lescure, 10^e (2U) – F3 Angle rue Mostaganem, RDC (3U) – F5 Aïn El Turck, 4^e (2,5U) – villa Kerma (5U) – Ag ABDALLAH 041.38.62.87/ 0770.40.87.48

■Vends appartement F5 de 100 m², 2F au RDC, idéal pour profession libérale ou habitation avec parking privé à la cité 40 logements Enava Hai Badr/Oran – Tél : 0561.08.25.07

TERRAINS

■Tlemcen : avis aux promoteurs : vends avec acte notarié et livret foncier, terrain 838 m², où est construit une maison magasins et grand garage, situé sur grand boulevard, centre-ville Tlemcen – Tél : 0552.19.18.07. Intermédiaire s'abstenir

■Vente d'un terrain de 2.000 m², bien situé à la zone des sièges USTO-Oran, avec 3 façades. Nous contacter : 0560.08.64.95

LOCAUX

■A vendre beau restaurant en activité situé au centre-ville d'Oran avec matériel complet, sup 130 m² et 11 m de façade – Tél : 0772.87.16.48

■Particulier met en vente ou location un local de 37 m² avec 2 rideaux électriques + sanitaires + 380 V à Saint-Eugène/Oran à proximité CNEP et RTA – 0661.14.94.57

■Vente hôtel vue sur mer situé à Corales Plage – Oran – Nous contacter : 0560.08.64.95

VILLAS

■A louer belle villa avec piscine, grand confort avec toutes les commodités sécurité, internet, télévision... pour le mois de ramadhan pour famille honorable située sur corniche oranaise – Tél : 0542.58.37.52 – 0797.61.34.30

EMPLOIS

■Je cherche un emploi comme peintre qualifié, avec expérience de 7 ans contacter 0555.56.69.72

■A Oran, cherche employée (femme) sachant faire gâteaux traditionnels (makroud, griouche, sablé...) Contacter 0552.50.68.33

PENSÉE
Mme AMEUR
El Hadja Yamina
Très triste fut ce jour où tu nous a quittés à jamais ma très chère Ma Hbibba pour un monde meilleur laissant un immense vide que personne ne peut combler, une peine profonde difficile à surmonter. Nous continuons à t'aimer, tu seras éternelle parmi nous gravée dans nos cœurs à jamais. Nous, tes enfants et tes petits-enfants demandons à tous ceux qui t'ont connue d'avoir une pieuse pensée pour toi en ce jour 19 mars 2016 qui fut tragique pour nous.
Ta petite fille Souad qui t'aime pour toujours.

PENSÉE
Voilà déjà treize ans, le 19 mars 2010 tu nous as quittés à jamais pour un monde meilleur, cher notre père, frère et ami : **MEBAREK Ahmed** Ni les jours, ni les années ne pourront apaiser la douleur de ta famille qui pense sans cesse à toi. Ta femme, tes fils, tes filles et tes frères se souviennent encore de ton sourire et de ta gentillesse. Un immense vide nul ne pourrait combler. Repose en paix, que Dieu accueille ton âme en Son Vaste Paradis. A sa mémoire, nous prions tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée pour lui.
« A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons ».

Réseau AudiFel شبكة اوديفال
الأجهزة الطبية لتقوية السمع
www.audifel.com
Made in Germany
من أجل نقص سماع الأطفال والكبار والمسنين. Pour une baisse de l'audition chez l'enfant et l'adulte.
أوديفال تفحص سمعكم مجاناً لبرمجة السماع. AudiFel vous fait un test prothétique gratuit.

سعيدة - تلمسان 06 61 10 35 03	قسنطينة - عنابة - الجزائر 06 61 10 35 02	وهران 06 61 10 35 01
سطفى - شلف 06 61 10 35 05	تيارت - مستغانم - غليزان 06 61 10 35 04	مع تحيات فقال

2

18.35 Les enfants de la télé

12.00 Tout le monde veut prendre sa place



13.00 Journal 13h00
13.20 13h15, le dimanche
15.05 Maisons et hôtels de légende
16.00 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
16.55 Un dimanche à la campagne



Présenté par Laurent Ruquier
En compagnie de célébrités, l'animateur décrypte l'actualité culturelle et télévisuelle dans la bonne humeur. Un moment convivial et riche en fous rires, qu'il partage avec les téléspectateurs. Laurent Ruquier réserve à ses invités de belles surprises.
19.50 Météo 2
20.00 Journal 20h00
20.30 20h30 le dimanche
21.00 Les Etoiles du sport
21.10 La daronne

3

21.10 Les enquêtes de Murdoch

10.35 Nous, les Européens
11.30 Dimanche en politique en régions
12.10 Dimanche en politique
12.55 Les nouveaux nomades
13.30 Vivement dimanche
15.15 Natation : Giant Open
17.10 Des chiffres et des lettres
17.55 Le Grand Slam
19.30 19/20 : Journal national



Série policière - Canada - Grande-Bretagne - 2021
Saison 15 - Episode 5/24
- Argent et sentiments
Avec Yannick Bisson, Helene Joy, Thomas Craig, Jonny Harris
Depuis l'hôtel Brearly, un homme appelle le poste numéro 4 de Toronto, affirmant que quelqu'un est sur le point de le tuer. Arrivés sur les lieux, le détective William Murdoch et l'agent George Crabtree découvrent le corps de Juan De Leon dans la chambre 14.

4

21.10 Festival international de piano de La Roque d'Anthéron

10.15 Les as de la jungle à la rescousse
11.55 Petz Club
12.50 Les Pyjamasques
13.35 Les as de la jungle à la rescousse
14.30 Looney Tunes Cartoons
14.55 Trop cool, Scooby-Doo !
16.00 Tom et Jerry à New York
16.40 Fort Boyard
19.10 C'est toujours pas sorcier
20.25 Culturebox l'émission



Anne Queffelec, virtuose au piano, jouera du Mozart et du Beethoven dans le cadre unique de ce festival, accueilli dans le jardin magique du Parc de Château de Florans aux qualités acoustiques idéales. Le festival s'est imposé comme un point d'ancrage dans le paysage musical et pianistique mondial.

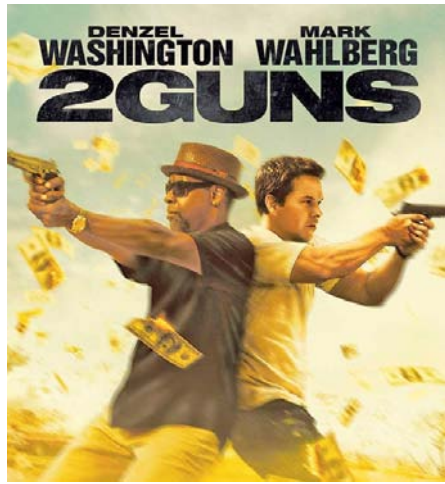
5



10.20 Echappées belles
12.00 Les routes de l'impossible
12.30 C l'hebd
13.30 C Médiatique
14.30 Rigoletto
16.50 Les 100 lieux qu'il faut voir
17.25 Apocalypse : la 2e Guerre mondiale
18.30 C politique
20.00 C politique, la suite
20.50 Ma maison de A à Z
20.55 Noirs en France
22.45 L'autre rêve de Martin Luther King
23.40 L'oeil et la main

10.35 Daghestan : Un funambule entre deux montagnes
11.20 Cuisines des terroirs
11.50 Dynasties animales
13.20 La canonnière du Yang-Tsé
17.45 Néfertiti : Le buste de la discorde
18.40 Leif Ove Andsnes interprète Mozart : Mozarteum de Salzbourg
19.30 Karambolage
19.45 Arte journal
20.05 27
20.50 Un pont trop loin
23.45 Sir Michael Caine : Du monde ouvrier aux Oscars de la gloire

09.23 Le mag qui fait du bien
10.30 Les animaux de la 8
12.53 L'éphéméride
13.01 Animaux à adopter
21.03 Off
21.08 Du mou dans la gâchette
22.47 L'essentiel chez Labro
23.55 Orange : au coeur de l'action avec la police municipale



RTL9 20.55

2 GUNS

Film d'action - Etats-Unis - 2013
Avec Denzel Washington, Mark Wahlberg, Paula Patton, Edward James Olmos
Après avoir organisé le cambriolage d'une banque, Bobby Trench et Michael Stigman rendent visite au Mexique à Papi Greco, un important baron de la drogue. A leur retour aux USA, les deux hommes sont interrogés par la police. Il se trouve que Trench est un agent des stupéfiants, qui travaille depuis trois ans sous couverture. Mais il ne sait pas que Stigman est lui aussi un agent infiltré, qui travaille pour les Navy Seals.

CINE + PREMIER 20.50
OTAGE



Thriller - Etats-Unis - Allemagne - 2005
Avec Bruce Willis, Kevin Pollak, Jimmy Bennett, Michelle Horn
A la suite d'une opération qui a mal tourné, Jeff Talley, négociateur lors de prises d'otages, a quitté la police de Los Angeles. Il est désormais shérif de Bristo Camino, une petite bourgade de Californie. La vie s'y écoule paisiblement. Mais trois jeunes malfrats s'introduisent dans une villa et prennent les occupants en otages. Ce qu'ils ne savent pas c'est que le propriétaire est un comptable qui blanchit de l'argent pour une organisation criminelle. Talley réussit à entrer en contact avec le fils de la maisonnée, un enfant particulièrement malin...

OCS MAX 21.00
AD ASTRA



Film de science-fiction - Etats-Unis - Chine - Brésil - 2019
Avec Brad Pitt, Tommy Lee Jones, Liv Tyler, Donald Sutherland
Dans un futur proche, l'astronaute Roy McBride fait une chute vertigineuse d'une antenne spatiale, attaquée par des gerbes de rayons cosmiques en provenance de Neptune. Le lendemain, l'état-major lui annonce que son père serait dernière tout ça. Il y a 29 ans, celui-ci prenait la tête du projet Lima, la première expédition aux confins du système solaire. Porté disparu depuis 16 ans, cet homme persuadé de l'existence des extraterrestres serait en fait vivant.



21.10 Wonder Woman 1984



10.05 Automoto
11.00 Téléfoot
11.50 Les douze coups de midi
12.50 Petits plats en équilibre
12.55 Météo
13.00 Journal
13.40 Reportages découverte
16.10 Les Docs du week-end
17.15 Sept à huit
17.15 Sept à huit Life
18.20 Sept à huit
19.50 Petits plats en équilibre
19.55 Météo
20.00 Journal
20.45 TF1, rendez-vous sport
20.50 Le goût du détail

Film fantastique - Etats-Unis - Espagne - Grande-Bretagne - 2020
Avec Gal Gadot, Chris Pine, Kristen Wiig, Pedro Pascal, Robin Wright
Il y a bien longtemps, sur une île où vivent des amazones, Diana, encore adolescente, participe à une compétition sportive dont elle est disqualifiée pour avoir emprunté un raccourci. Sa mère lui demande d'en tirer une leçon sur l'honnêteté, une valeur à placer devant tout autre. Quelques siècles plus tard, en 1984, Diana est anthropologue au Smithsonian Institute.



21.10 Capital



10.50 Turbo
12.30 Sport 6
12.45 Le 12.45
13.25 Recherche appartement ou maison
15.15 Maison à vendre
17.25 66 minutes
18.45 66 minutes : grand format
19.45 Le 19.45
20.05 Sport 6
20.25 E=M6

Présenté par Julien Courbet
Le premier reportage de la soirée s'intéresse à une pratique répandue en immobilier : l'achat, par des promoteurs, de maisons ou de terrains à des prix allant jusqu'à 50% plus élevés que ceux du marché. Une affaire pas toujours juteuse pour les riverains qui contestent parfois ces permis de construire. La seconde enquête, elle, revient sur le bras de fer opposant les propriétaires à leurs locataires depuis la mise en place de la loi sur l'encadrement des loyers dans certaines agglomérations françaises.



21.13 Face à face : une histoire de champions



10.19 Les Vieux Fourneaux 2 : bons pour l'asile
11.59 Tchi tcha
12.43 Groland le zapoï
13.32 Mental Combat : La naissance d'un sport
14.45 The Match
15.00 Football : Premier League
16.56 La grille
17.56 Formule 1 : Grand Prix d'Arabie Saoudite
19.54 Formula One, le mag
20.20 Canal Football Club

Cinq titres olympiques, treize fois médaillé d'or aux championnats monde, sept gros globes de cristal en coupe du monde... Martin Fourcade est l'un des meilleurs biathlètes de l'histoire. Sur les pentes de la station des Saisies, le champion français initie à sa discipline un autre champion, Robert Pirès. Vainqueur notamment de la coupe du monde de football en 1998 et de l'Euro 2000...



09.26 American Pickers, la brocante made in U.S.A.
11.47 Ingénieurs de l'Antiquité
13.48 Histoire de destin
15.41 Missions oubliées de la Seconde Guerre mondiale
17.39 Les secrets de l'arche d'alliance
19.16 American Pickers, la brocante made in U.S.A.
20.55 Palais du monde
22.36 Ingénieurs de l'Antiquité



09.15 Very bad blagues
10.40 Friends
17.45 Détox ta maison, 7 jours pour tout ranger
21.00 Petits plats en équilibre
21.05 La doublure
22.45 Mon poussin



09.40 HDM : L'hebd de la musique
10.50 Génération Top 50
12.45 Météo
12.50 Scorpion
16.20 Kaamelott
21.05 Un homme à la hauteur
22.55 After : chapitre 1



09.30 The Middle
18.10 Parents mode d'emploi
21.10 Quotidiens hors du commun
23.05 Ice Masters

Trump dit qu'il va être «arrêté» mardi et appelle à des manifestations



Donald Trump a assuré samedi qu'il allait être «arrêté» mardi et a appelé à des manifestations, avant une possible inculpation concernant une affaire de paiement en 2016 visant à acheter le silence d'une actrice pornographique avec laquelle il aurait eu une liaison.

«Le candidat du parti républicain très loin devant (ses rivaux à la primaire, ndr) et ancien président des Etats-Unis d'Amérique va être arrêté mardi de la semaine prochaine», a écrit mardi Donald Trump sur son réseau social Truth Social.

Une telle arrestation, ou même son inculpation dans cette affaire, serait une première pour un ancien président américain. En cause, 130.000 dollars versés à Stormy Daniels, Stephanie Clifford au civil, pour — accuse la justice — acheter son silence et ainsi ne pas porter préjudice au candidat Trump lors de la présidentielle de 2016, finalement remportée par le milliardaire.

Le versement de cette somme, en soi légal, pose problème car le parquet de New York, qui a mené l'enquête, considère qu'il s'agit d'un don dissimulé à la campagne du président, en violation des lois de financement électoral. «Manifestez, reprenez notre nation!», a ajouté celui qui est candidat à la présidentielle de 2024, dans un message tout en majuscules.

France: le gouvernement visé par deux motions de censure

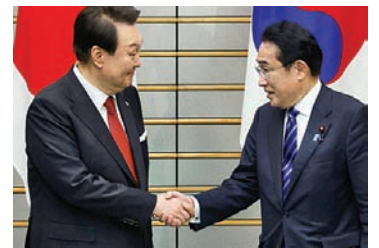


Deux motions de censure ont été déposées vendredi contre le gouvernement français, plongé dans une crise politique après son passage en force sur la réforme des retraites, qui a amplifié la colère sociale et déclenché des échauffourées dans toutes les grandes villes françaises.

Les députés du groupe parlementaire indépendant centriste Liot ont annoncé à l'Assemblée le dépôt d'une motion «transpartisane» de censure du gouvernement, cosignée par des élus de la Nupes (gauche radicale). Le Rassemblement national (extrême droite) a également déposé vendredi une motion de censure, fustigeant une «réforme injuste et inutile». Ces démarches sont des ripostes à la décision du président Emmanuel Macron de recourir jeudi à l'arme de l'article 49.3 de la Constitution, permettant l'adoption d'un texte sans vote à l'Assemblée, sauf si une motion de censure venait à renverser le gouvernement.

Le recours au 49.3 est presque unanimement considéré comme un revers pour Emmanuel Macron, qui a beaucoup misé de son crédit politique sur cette réforme clé de son second quinquennat. L'intersyndicale a appelé à «des rassemblements syndicaux de proximité ce week-end» et à une neuvième «grande journée de grèves et de manifestations le jeudi 23 mars».

Séoul va «normaliser» un accord militaire avec Tokyo



La Corée du Sud va «normaliser» un accord militaire crucial avec le Japon, a déclaré samedi à l'AFP un responsable du ministère de la Défense, en plein rapprochement diplomatique des deux voisins face à Pyongyang. Cet Accord de sécurité général et d'information militaire (GSOMIA), signé en 2016, permet l'échange de renseignements militaires, notamment face à Pyongyang. Le dirigeant sud-coréen, Yoon Suk Yeol, s'est rendu jeudi au Japon pour un sommet avec son homologue nippon, Fumio Kishida, afin de réchauffer des relations diplomatiques minées par des contentieux historiques sur le travail forcé durant la colonisation nipponne de la Corée (1910-1945). Selon les médias présents à ce sommet entre les deux pays, inédit à ce niveau depuis 12 ans, le président Yoon a dit au Premier ministre Kishida qu'il souhaitait la «normalisation complète» du GSOMIA.

Après la rencontre, il a été demandé au ministère des Affaires étrangères sud-coréen de «prendre les mesures nécessaires» en ce sens, a expliqué à l'AFP un responsable du ministère de la Défense, sous couvert d'anonymat.

Publicité

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

LA FRANCE ET LE PÉTRIN GLUANT

La situation politique, sociale et économique française s'apparente ces derniers temps à une cocotte-minute sur un feu suraigu, avec un contenu tonnant s'appuyant à un débordement imparable. La conviction unanime actuelle est que l'histoire de la réforme de la retraite qui fait tant de bruits et provoque tant de colères n'est qu'un cheveu tombé maladroitement dans une marmite de soupe populaire au goût déjà insipide.

Dans le magma des non-dits, des quiproquos, des accusations échangées aboutissant au dangereux bras de fer entre le pouvoir et le peuple, il est question en vérité et surtout d'un profond dérèglement sociétal. L'énorme chamaillade actuelle entre le gouvernement et la société française n'est qu'un voile derrière lequel est tapie une épineuse remise en cause d'une culture existentielle habituant les individus à un train de vie entretenu par des acquis sociaux alors qu'aujourd'hui les divers artifices pour un relatif confort ont irrémédiablement tari.

La société française ne peste pas haut et fort contre une ou deux années de

travail à effectuer en plus. Elle crie son désarroi contre un pétrin gluant dans lequel elle patauge.

Bien qu'il faille s'y arrêter, il serait puéril de rester engouffré dans le détail de l'analyse des causes des turbulences politiques et sociales du moment d'autant que la France n'est pas la seule à affronter un tel réel séisme. La majorité des sociétés humaines est au bord d'un précipice. Les gouvernements et les populations, ensemble, sont aujourd'hui dans l'incapacité de maintenir et garantir le tempo du vivier adopté jusqu'ici. La décrépitude sociale qui s'étale partout, par les différents visages qu'elle présente est civilisationnelle. Il serait donc trop facile et trop simple de rester figé, les yeux braqués sur les lourds aléas causés par la pandémie, par la crise économique mondiale et par le dérèglement climatique.

Face à la stérilité des acteurs politiques ou à leur engagement dans de sombres labyrinthes, c'est finalement l'histoire qui se répète. Encore une fois, elle trace de vastes autoroutes pour la dictature des extrêmes.

CHALLENGE ARAVAN

ZIBAN

18 MARCH - 20 MAY 2023

BISKRA

0541477334
biskra.reads07@gmail.com
بسكرة تقرأ

ANEP Gratuit Le Quotidien d'Oran 19/03/2023